

Au **cœur** de la solution thérapeutique

**Participation** aux grands enjeux sociaux

Pratique en constante **évolution**

# Rapport annuel 2010-2011




ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

*Présent pour vous*



# Table des matières

Lettres officielles	2
Mission, vision et valeurs	3
<b>L'ORDRE</b>	
Rapport de la présidente	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Réalizations 2010-2011	11
Composition du Conseil d'administration	13
Rapport du Conseil d'administration	15
Composition du comité exécutif	18
Rapport du comité exécutif	19
Message des administrateurs nommés	21
Gouvernance et bilan social	22
<b>LES COMITÉS DE L'ORDRE</b>	
Rapport du conseil de discipline	25
Rapport du comité de révision des plaintes	26
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	26
Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments	27
Rapport du comité de l'admission à la pratique	28
Rapport du comité de la formation des pharmaciens	28
Rapport du comité d'inspection professionnelle	29
Autres comités touchant la protection du public	31
Autres comités (liste des membres)	33
<b>LES DIRECTIONS DE L'ORDRE</b>	
Rapport de la Direction des enquêtes	35
Rapport de la Direction de l'admission et du perfectionnement	36
Rapport de la Direction des services professionnels	38
Liste du personnel de l'Ordre au 31 mars 2011	40
Comité de gestion de l'Ordre	41
<b>LES MEMBRES DE L'ORDRE</b>	
Admission à la pratique	43
Effectif professionnel au 31 mars 2011	47
<b>LES ÉTATS FINANCIERS</b>	51
<b>LE FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC</b>	
Rapport annuel 2010 du FARPOPQ	63
États financiers	65



Québec, juin 2011

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Jean-Marc Fournier**  
Ministre de la Justice,  
procureur général,  
notaire général  
et ministre responsable  
de l'application des lois  
professionnelles

Montréal, juin 2011

**Maître Jean-Marc Fournier**  
Ministre de la Justice,  
procureur général, notaire général  
et ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les meilleurs.

**Diane Lamarre**, pharmacienne, M. Sc.  
Présidente

Montréal, juin 2011

**Maître Jean Paul Dutrisac**  
Président  
Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Diane Lamarre**, pharmacienne, M. Sc.  
Présidente

# Mission, vision et valeurs

## La mission

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Québec est de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société.

## La vision

Être l'organisme de référence auprès des membres, des professionnels de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de soins et de services pharmaceutiques de qualité au Québec favorisant un usage approprié des médicaments.

## Les valeurs

**Action responsable:** L'Ordre agit de façon raisonnable et tient compte des conséquences de ses actes.

**Transparence:** L'Ordre diffuse de l'information claire, compréhensible et adaptée à ses différents publics et à ses employés.

**Intégrité:** Les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté et le respect de principes moraux rigoureux.

**Respect:** L'Ordre traite ses différents publics et employés avec égard.

**Leadership:** L'Ordre exerce de l'ascendant sur ses différents publics et employés.



L'Ordre

# Rapport de la présidente

## Des solutions... pour le mieux!

Voilà qui caractérise bien l'une des actions centrales de l'Ordre des pharmaciens au cours de la dernière année. Les travaux du comité sur l'organisation de la pratique ont été au cœur de cette orientation professionnelle et sociale. Ce comité a procédé à la fois à une révision exhaustive des activités autorisées aux pharmaciens ailleurs au Canada et dans le monde, mais également à une réflexion en profondeur sur les besoins à combler pour la population du Québec. Ce travail a conduit le Conseil d'administration à proposer cinq nouvelles activités qui reflètent les besoins actuels des Québécois et qui sont directement en lien avec la formation, l'accessibilité et les compétences des pharmaciens.


L'Ordre a réalisé de nombreuses consultations et présentations à ce sujet. Plusieurs rencontres avec des organismes de patients ont également confirmé les difficultés de ceux-ci. À titre d'exemple éloquent, un sondage Léger Marketing révélait récemment que près d'une personne sur cinq (18 %) atteinte du cancer n'avait pas de médecin de famille au moment du diagnostic de sa maladie.

La campagne « Pour le mieux », qui illustre les besoins de la population et les actions qui pourraient être posées par les pharmaciens pour y répondre, est venue confirmer le soutien du public relativement aux contributions élargies des pharmaciens. La demande d'une modification législative visant à inclure les cinq activités a été déposée à l'Office des professions, à la demande des instances gouvernementales, en mai dernier. Des rencontres avec les décideurs sont en cours pour aider à préciser les modifications requises. L'évolution relativement rapide de ce dossier indique qu'une plus grande implication des pharmaciens est attendue.

## Un ordre engagé

### Prises de position publiques

Une enquête menée en 2005 par Ipsos-Reid révèle que 71 % des Canadiens prennent régulièrement des produits de santé naturels (PSN), comme des vitamines et des minéraux, des plantes médicinales et des remèdes homéopathiques. La qualité des produits de santé naturels, la validité des indications thérapeutiques annoncées et un étiquetage conforme aux données probantes sur ces produits sont des gages de sécurité indiscutables pour les consommateurs. L'Ordre a pris position dans ce dossier afin que des produits n'ayant pas reçu l'approbation de Santé Canada soient retirés des tablettes des pharmacies. Malgré les exigences que cela représentait pour eux, les pharmaciens propriétaires ont reçu positivement les contraintes que la protection du public imposait dans ce dossier. Nous les en remercions.



« L'Ordre a une maturité en termes d'organisation ; il s'est doté des outils et des ressources humaines pour exercer sa mission de protection du public avec détermination et engagement vers l'excellence. »

La *Semaine pour un avenir sans tabac* portait cette année sur la fumée secondaire. Après des années de lois et de campagnes de sensibilisation, un peu plus de 20 % des Québécois, soit 1,5 million de personnes, fument encore. L'Ordre a, encore une fois cette année, produit une vidéo qui a été mise sur son site Web et reprise sur celui du Conseil québécois sur le tabac et la santé. Elle visait à encourager la cessation tabagique et à souligner le soutien des pharmaciens, présents en tout temps pour aider les fumeurs qui souhaitent cesser de fumer.

### **Mobilité de la main-d'œuvre**

La mobilité de la main-d'œuvre est une pierre angulaire de l'essor démographique et économique du Québec et du Canada. L'Ordre des pharmaciens, soucieux de participer à cet effort et d'assurer des soins pharmaceutiques de qualité, a collaboré activement avec les gouvernements à l'accueil et à l'intégration professionnelle des pharmaciens de l'extérieur. Il a contribué à l'élaboration et à l'adoption du règlement sur l'arrangement de reconnaissance mutuelle avec les autres provinces canadiennes et avec la France, et a également participé en mars dernier à une mission spéciale à Bruxelles pour explorer d'éventuelles ententes avec l'Union européenne.

L'Ordre a aussi fourni une expertise dans le développement de la formation d'appoint destinée aux candidats étrangers confiée à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Grâce au travail acharné de tous, les échéanciers serrés ont été respectés et la première cohorte de 25 diplômés pourra débiter la formation de 17 mois en septembre 2011. L'Ordre désire remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Anick Minville pour sa contribution exceptionnelle à l'évolution de ce dossier ainsi que tous les membres de la direction de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

## **Priorité au développement professionnel**

### **Nouveau processus d'inspection basé sur les standards de pratique**

Partout dans le monde, on reconnaît de nouveaux rôles aux pharmaciens. Dans un tel contexte de changement, il importe de définir certains standards de base des pratiques pharmaceutiques. La Direction des services professionnels, avec l'appui du Conseil d'administration de l'Ordre, a défini et communiqué clairement aux pharmaciens les standards attendus. Le processus d'inspection s'appuie sur une auto-évaluation permettant ainsi de rejoindre tous les pharmaciens au moins une fois tous les cinq ans. À la suite de cette première étape, des pharmaciens seront sélectionnés aléatoirement pour des inspections individuelles qui porteront sur leur conformité aux standards attendus.

Déjà, plus de 1600 pharmaciens ont assisté à la tournée d'information de la Direction des services professionnels qui présente les grandes lignes de ce modèle novateur. L'approche développée vise les difficiles et exigeantes modifications de comportements professionnels. Elle précisera les pratiques attendues, et devrait permettre de cibler tout aussi bien les pratiques déficientes que les pratiques supérieures.

### **Publication de la norme sur la délégation**

La délégation de certaines activités techniques à des assistants techniques, comme la vérification contenant-contenu, permet aux pharmaciens de s'investir plus activement dans des activités cliniques à valeur ajoutée pour la population. L'Ordre considérait nécessaire d'offrir aux pharmaciens un encadrement et des outils pour les soutenir dans l'instauration du processus de délégation. Ce processus est réalisé sur une base volontaire, progressive et bien balisée. Déjà, plusieurs pharmaciens se sont impliqués dans la réalisation des exigences nécessaires à une délégation sécuritaire, et ont pu avoir recours dans leur démarche à l'aide de M<sup>me</sup> Guylaine Bertrand, coordonnatrice de pratique professionnelle à l'Ordre.

Comme pour la norme sur la délégation, l'Ordre soumet dorénavant tous ses projets de normes à un processus de consultation externe élargi. Ainsi, lorsque les normes sont communiquées aux pharmaciens, elles sont davantage en lien avec la réalité de leur pratique, plus facilement implantables et respectent les critères essentiels du point de vue de la protection du public.

### **La reconnaissance d'une spécialité en pharmacie**

Ce dossier a fait l'objet de nombreuses démarches depuis plusieurs années. Avec l'A.P.E.S. et d'autres pharmaciens impliqués, l'Ordre développe actuellement une vision commune et un argumentaire davantage orienté sur l'apport essentiel de la spécialisation au bien-être de la population et à l'amélioration de l'efficacité de plusieurs autres professionnels de la santé. Le patient hospitalisé, tout comme celui aux prises avec des maladies complexes, a des besoins différents d'il y a 30 ans. Le spécialiste en pharmacie est appelé à répondre aux besoins pharmacothérapeutiques de la condition complexe tout en étant capable de gérer le reste de la médication de ces patients. C'est ce qui justifie la spécialisation en pharmacothérapie avancée à laquelle nous sensibiliserons les dirigeants politiques au cours des prochains mois.

### **Rencontre de pharmaciens des Comités régionaux sur les services pharmaceutiques (CRSP)**

Nouvelle entité qui donne enfin une voix à tous les pharmaciens cliniciens d'un territoire, qu'ils œuvrent en établissement de santé ou en officine, comme propriétaires ou salariés, les CRSP commencent à avoir de belles réalisations

à leur actif. L'Ordre réunit les responsables annuellement pour qu'ils mettent en commun les moyens trouvés localement pour améliorer les soins et services pharmaceutiques et s'en inspirent mutuellement. J'ai aussi été invitée à faire des présentations lors des assemblées générales de plusieurs CRSP et j'ai pu constater le dynamisme de plusieurs régions.

#### **L'adhésion au traitement**

Parmi les rôles attendus des pharmaciens, la surveillance de la thérapie médicamenteuse et la recherche des facteurs responsables de la non-adhésion des patients à leur traitement font l'unanimité. L'Université Laval a inauguré une chaire sur l'adhésion aux traitements au cours de la dernière année. L'Ordre a endossé la Déclaration générale du *Mouvement pour l'adhésion aux traitements* et y participe à titre de membre actif. L'Ordre compte d'ailleurs poursuivre ses communications auprès des pharmaciens et leur donner les outils pour exercer de façon plus systématique ce rôle.

#### **Un ordre... présent!**

##### **Des rencontres pour communiquer nos actions et réunir les pharmaciens de tous les milieux**

En compagnie de la directrice générale et secrétaire, M<sup>me</sup> Manon Lambert, j'ai visité 15 régions du Québec à l'automne 2010. Plus de 1000 pharmaciens ont participé à ces rencontres et y ont apporté une contribution significative. En 2010 a eu lieu également la première édition du Rendez-vous de l'Ordre (RVO), que nous répétons cette année. Les pharmaciens s'y sont rencontrés pour créer des liens, pour développer une vision commune et pour partager des succès en interdisciplinarité. Plus de 300 pharmaciens ont répondu... présents!

##### **Création d'un nouveau prix: Innovation**

À ce moment de grand dynamisme professionnel, il nous a semblé important de souligner les initiatives qui permettent de faire évoluer la pratique clinique au bénéfice des patients. Le prix Innovation, créé cette année, récompensera annuellement un pharmacien ou une pharmacienne. Le prix Louis-Hébert continuera de reconnaître l'impact d'un pharmacien ou d'une pharmacienne sur les soins pharmaceutiques destinés à la population et sur le rayonnement de la profession de pharmacien.

##### **Sondage fait auprès des pharmaciens**

Après avoir réalisé un sondage CROP auprès de la population, un sondage réalisé cette fois auprès des pharmaciens nous a permis de recevoir l'opinion de nos membres sur le travail de l'Ordre de façon très concrète et sur leur conception de la pratique pharmaceutique, de ses irritants et de leurs souhaits pour son avenir.

#### **En conclusion**

Nous avons célébré cette année le 140<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre des pharmaciens, un des premiers ordres professionnels reconnu au Québec. L'Ordre a une maturité en termes d'organisation; il s'est doté des outils et des ressources humaines pour exercer sa mission de protection du public avec détermination et engagement vers l'excellence.

Les règles de gouvernance dont s'est doté l'Ordre depuis ces dernières années sont exigeantes pour les membres du Conseil d'administration, mais suivies avec détermination. La mission de l'Ordre des pharmaciens de protéger le public exige la mise en oeuvre de standards de pratique, la promotion de nouvelles activités et également le respect des lois et des règlements. Ce respect repose entre les mains de chacun des pharmaciens.

Exercer une profession permet généralement de bénéficier d'un préjugé favorable de la population. Cette marque de respect doit inspirer encore plus que le simple fait d'accomplir son devoir, le souci d'être à la hauteur des attentes. Surtout, ce respect impose une grande intégrité, une éthique dans chacune de nos actions.

Je tiens à remercier les pharmaciens qui m'ont manifesté tant d'appui au cours des deux dernières années. Votre enthousiasme pour vos patients et vos critiques constructives sont des sources d'inspiration. Permettez-moi de remercier la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, M<sup>me</sup> Manon Lambert, pour la rigueur et l'excellence de son travail. Je tiens également à remercier tous les employés de l'Ordre qui travaillent avec un dévouement exemplaire. Cette année, je désire souligner le travail de chacune des directions de l'Ordre. Des remerciements particuliers sont adressés à M<sup>me</sup> Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, M<sup>me</sup> Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, M. Jocelyn Binet, syndic et directeur des enquêtes, M. Olier Mornard, chef des services administratifs, M. Michel Caron, adjoint professionnel à la direction générale pour son travail assidu dans le dossier des ordonnances collectives, et d'une façon toute particulière, M<sup>me</sup> Julie Villeneuve, chef du Service des communications.

Enfin, c'est avec une grande reconnaissance que je remercie tous les membres du Conseil d'administration qui, par la diversité de leurs compétences et leur grand sens des responsabilités, contribuent à la protection du public et à la notoriété de notre profession.



Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.

# Rapport de la directrice générale et secrétaire

Une deuxième année s'est écoulée depuis l'élaboration du plan stratégique triennal. Un grand nombre de chantiers en cours de réalisation permettront à l'Ordre de faire face à quatre enjeux, identifiés au terme d'une réflexion en profondeur et d'une analyse environnementale. Il s'agit du leadership, de la reconnaissance du rôle du pharmacien, de la mobilisation des pharmaciens et de la capacité interne de l'Ordre. Pour s'articuler autour de ses orientations, la permanence de l'Ordre a présenté un plan d'action axé sur la réalisation de 19 stratégies dont le déploiement est mesuré à l'aide d'un tableau de bord remis trimestriellement au Conseil d'administration de l'Ordre. Treize stratégies ont été mises en œuvre et ont permis d'atteindre plusieurs des objectifs de l'Ordre. La permanence finalisera la mise en place de six autres stratégies au cours du prochain exercice.


Ainsi, au cours du présent exercice, l'Ordre a consolidé son leadership, tant au sein du système professionnel qu'au sein de la profession, a permis une plus grande reconnaissance du rôle du pharmacien par le public et les instances, a réuni ses membres autour d'événements mobilisateurs tout au long de l'année (Rendez-vous de l'OPQ, tournée de la présidente et formation continue) et finalement, a rehaussé sa capacité interne en procédant à plusieurs embauches et en améliorant la technologie et les processus pour plusieurs directions de l'Ordre. La lecture du présent rapport annuel vous éclairera sur l'ensemble des actions entreprises par l'Ordre cette année.

## Les affaires réglementaires et normatives

La permanence de l'Ordre a travaillé intensément au cours de la dernière année à l'élaboration de nouveaux règlements, nécessaires à la suite de changements survenus au plan de la formation ou dans le cadre des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles signés par l'Ordre. Trois règlements ont été adoptés en cours d'année.

### Trois règlements

- *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens*
- *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de pharmacien hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*
- *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*



« Un des plus gros projets de l'Ordre ces dernières années réside dans la révision en profondeur des processus de l'inspection professionnelle. L'objectif du programme est de joindre tous les pharmaciens au moins une fois tous les cinq ans en utilisant divers mécanismes pour ce faire. »

Par ailleurs, le *Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession*, soumis en vertu de l'application de l'article 12 d de la *Loi sur la pharmacie*, a fait l'objet d'une seconde consultation auprès des membres à la suite de changements apportés au texte, résultant des échanges et discussions de l'Ordre avec l'Office des professions du Québec. Après analyse des commentaires et modifications du texte réglementaire, le cas échéant, une nouvelle version du projet de règlement sera déposée au Conseil d'administration, pour une nouvelle adoption. Il sera ensuite transmis à l'Office des professions du Québec pour adoption finale, nous l'espérons, au début du prochain exercice.

Bien que de nouveaux règlements soient rendus nécessaires en raison de changements dans l'environnement des pharmaciens, le Conseil d'administration est préoccupé par le fait que plusieurs règlements existants datent de quelques décennies et qu'ils pourraient ne plus être adaptés au contexte actuel de l'exercice de la profession. Dans ce contexte, un calendrier de mise à jour des règlements a été adopté et une analyse, et éventuellement des travaux, devant conduire à modifier plusieurs règlements, seront entrepris au cours des trois prochaines années.

Finalement, sur le plan normatif, l'Ordre s'est doté des ressources nécessaires pour mieux soutenir ses membres dans le respect de leurs obligations professionnelles. Ainsi, l'Ordre a revu certaines normes existantes (préparations magistrales stériles et délégation) et en a proposées de nouvelles. Les lignes directrices sur la robotisation et les technologies de l'information et des communications en pharmacie ont été adoptées alors que celles sur les préparations magistrales faisaient toujours l'objet d'une consultation au moment d'écrire ces lignes.

### ➤ **L'inspection professionnelle : une révision en profondeur des processus**

Un des plus gros projets de l'Ordre ces dernières années réside dans la révision en profondeur des processus de l'inspection professionnelle. Pour y arriver, une réflexion rigoureuse a été entamée. Les parties prenantes (dont les associations et les pharmaciens) ont été consultées et la documentation scientifique a été revue. Des experts ont également contribué à la démarche. Fort de ces données, le personnel de la Direction des services professionnels a élaboré et présenté au Conseil d'administration un nouveau programme de surveillance de l'exercice qui s'appuie sur les *Standards de pratique* que tous les membres ont reçus l'hiver dernier. L'objectif du programme est de joindre tous les pharmaciens au

moins une fois tous les cinq ans en utilisant divers mécanismes pour ce faire. Le programme intègre également un volet de développement professionnel obligatoire qui, du point de vue des experts consultés, est beaucoup plus efficace que la formation continue obligatoire encadrée par un règlement. Le programme maintient par ailleurs le concept d'inspections ciblées, notamment sur la préparation des magistrales stériles, et intégrera un nouveau volet, soit l'inspection des nouvelles pharmacies.

Ce nouveau programme, pour être réalisé de façon efficiente, demande un investissement sur le plan des technologies de l'information. Ainsi, l'Ordre est actuellement à la recherche d'un fournisseur de services qui le soutiendra dans l'informatisation de tout le processus, en commençant par l'auto-inspection jusqu'à l'inspection professionnelle dans les pharmacies.

### ➤ **Le dossier des assistants techniques en pharmacie**

Au cours de l'hiver 2010-2011, l'Ordre, conformément à son plan stratégique, a ouvert une réflexion sur les assistants techniques en pharmacie (ATP). L'objectif à terme (environ une année de travail) est de revoir les besoins d'utilisation de cette main-d'œuvre précieuse en pharmacie que constituent les assistants techniques. À cet égard, un plan de projet a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Au moment d'écrire ces lignes, un état de la situation avait été dressé pour obtenir une vue d'ensemble de la situation dans les provinces canadiennes, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Ainsi, les profils de compétences, la formation, l'inclusion au système professionnel (ou comme profession réglementée) ainsi que les champs de pratique et la réglementation les encadrant, le cas échéant, ont fait l'objet de cette analyse. Pour permettre ensuite de définir l'évolution attendue du rôle des ATP au Québec, la Direction générale a entamé une consultation des parties prenantes de l'Ordre. Cette consultation est en cours et les résultats seront connus lors du prochain exercice.

### ➤ **Rayonnement par la permanence de l'Ordre**

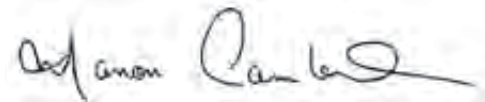
Le personnel permanent de l'Ordre est fréquemment sollicité pour donner des cours et des conférences. Vous trouverez, dans le présent rapport annuel, la liste des événements auxquels il a participé. Néanmoins, les professionnels de l'Ordre sont aussi appelés à siéger à divers comités externes qui permettent d'étendre l'influence de l'organisation.

Ainsi, je siège à deux comités de l'Office des professions du Québec, un portant sur le rôle de surveillance de l'Office et un autre sur le traitement de la réglementation. Je suis également membre du comité consultatif sur la mobilité de l'Office des professions du Québec, du comité directeur du forum des directions générales du Conseil interprofessionnel du Québec, du comité consultatif sur les produits de santé naturels de Santé Canada (au nom de l'ANORP) auquel M. Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale de l'Ordre, siège régulièrement en mon nom, du Conseil canadien des registraires en pharmacie et du comité organisateur du 3<sup>e</sup> *Rendez-vous de la gestion des maladies chroniques*.

M. Michel Caron a aussi siégé à divers comités liés au déploiement du dossier de santé électronique du Québec. M<sup>me</sup> Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, a terminé son mandat à titre de présidente du Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie. M<sup>me</sup> Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, a terminé son mandat de vice-présidente de la Table de concertation du Conseil du médicament à la suite de la création de l'INESSS et est membre du conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément. M<sup>me</sup> Julie Villeneuve, chef du Service des communications, a siégé au comité thématique de la 4<sup>e</sup> édition du colloque des dirigeants des ordres professionnels dont le thème est cette année « Mieux décider pour mieux protéger le public ». Enfin, tous les cadres participent aux divers forums du Conseil interprofessionnel du Québec.

En conclusion, je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer toute ma gratitude aux administrateurs du Conseil d'administration pour la confiance et la reconnaissance qu'ils m'octroient ainsi qu'à tous les membres des comités et groupes de travail pour leur précieux concours. Je voudrais aussi saluer individuellement tous mes collaborateurs de la permanence pour témoigner non seulement de leur implication, mais de leur dévouement à réaliser la mission de l'Ordre. Je ne saurais terminer ce rapport sans souligner tout le plaisir que j'ai à collaborer avec notre présidente, M<sup>me</sup> Diane Lamarre, à la matérialisation d'une vision commune du rôle du pharmacien dans notre société.

La directrice générale et secrétaire,



Manon Lambert, pharmacienne, M. Sc.



# Réalisations 2010-2011

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Ordre a accompli de nombreuses réalisations. En voici un bref aperçu.

## ➤ Nouvelles publications à l'intention des pharmaciens

- Normes
  - *Délégation en pharmacie*
  - *Délégation de la vérification contenant-contenu en pharmacie: planification et implantation*
- Standards de pratique – *Faites la différence, mettez un + dans votre pratique*
- Bulletin d'informations professionnelles
  - *La manipulation des médicaments dangereux en pharmacie*
- Modèles d'ordonnances collectives
  - Initiation de l'acide folique et/ou multivitamines avant et pendant la grossesse
  - Initiation d'une aide antitabagique par voie orale
  - Initiation d'une antibiothérapie dans le traitement d'une pharyngite
  - Anticoagulothérapie (ordonnance individuelle d'ajustement)
  - Initiation d'une thérapie préventive antipaludéenne
  - Ajustement temporaire d'un corticostéroïde en inhalation (CSI) pour le traitement des aggravations légères et temporaires de l'asthme
  - Initiation d'un corticostéroïde nasal en inhalation et d'un antiallergique ophtalmique
  - Initiation des antiviraux oraux et topiques dans le traitement de l'herpès labial récurrent
  - Prévention et traitement de la constipation causée par l'usage prolongé d'opiacés
  - Ajustement de la metformine
  - Soulagement des nausées et vomissements chez la femme enceinte
  - Ajustement de la prégabaline dans le soulagement des douleurs neuropathiques

## ➤ Ententes, grandes orientations et prises de position

- Mise en œuvre du plan stratégique 2009-2012
- Dépôt d'une proposition au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec sur l'actualisation du rôle du pharmacien pour mieux répondre aux besoins des patients
- Prise de position à l'occasion de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*: l'Ordre réitère sa volonté qu'une ordonnance collective permette au pharmacien d'initier tout médicament de l'arsenal thérapeutique disponible pour la cessation tabagique, y compris les médicaments sur ordonnance
- Publication d'un communiqué de presse accueillant favorablement les recommandations du Commissaire à la santé et au bien-être, formulées dans le cadre du dépôt du *Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2010*, et appel à l'action pour qu'elles soient mises en œuvre rapidement

## ➤ Pratique professionnelle, admission et formation continue

- Tournée de formation sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse et les analyses de laboratoire
- Collaboration avec la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal pour développer le *Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers* (offert à partir de septembre 2011)
- Développement des lignes directrices sur la robotisation et les technologies de l'information et des communications
- Développement des normes sur les préparations magistrales stériles et non stériles
- Développement d'outils pour le programme de surveillance
- Publication de normes, standards et bulletins (*voir* la section « Nouvelles publications à l'intention des pharmaciens » ci-contre)
- Coordination de projets pilotes en pharmacie (remballage des médicaments, télépharmacie)

## ➤ Présentations, cours, allocutions ou conférences

- *Performance et pertinence des soins et services médicaux* (Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec)
- *Qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer la littératie en santé en prenant exemple sur les pharmaciens?* (Forum économique international des Amériques)
- *Assurance-qualité dans la pratique pharmaceutique – Le rôle et les responsabilités du pharmacien d'officine* (Congrès pharmaceutique du Liban)
- *L'avenir de la pharmacie* (Pharm-AGRIA, Congrès Uniprix, Académie Jean Coutu)
- *L'automatisation* (McKesson)
- *Les ordonnances collectives* (Journées de formation interdisciplinaire de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ), Université Laval et Université de Montréal)
- *Les initiatives des pharmaciens* (Séminaire sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, Bruxelles)
- *Délégation de la vérification contenant-contenu* (AQATP, Walmart, Proxim)
- *Gestion des services pharmaceutiques* (Université Laval)
- *Introduction à la pharmacie* (Université Laval)
- *L'image du pharmacien* (Colloque étudiant, Université de Montréal)
- *La pharmacie d'officine, le rôle du pharmacien, l'intégration des stages* (Université de Montréal)
- *Gestion des erreurs* (Université de Montréal)
- *Bilan comparatif des médicaments* (Université Laval)
- *Dossier santé Québec – Historique, projets pilotes, pharmaciens et DSQ* (cours aux étudiants en pharmacie de l'Université Laval)

## Gestion et administration interne

- Acquisition de deux unités de condos contiguës aux locaux de l'Ordre
- Développement et lancement du nouveau système informatique sécurisé de la Direction des enquêtes
- Réingénierie des méthodes de paye et des rapports afin que toutes les payes soient préparées sur Internet
- Mise sur intranet de tous les comités de l'Ordre
- Lancement et mise au point de la préparation automatique des jetons pour tous les comités avec le transfert des comptes de dépenses sur intranet et préparation d'un guide pour les utilisateurs
- Paiement à l'aide du logiciel de paye de tous les jetons et de tous les comptes de dépenses, y compris ceux des employés
- Mise au point sur l'intranet des nouveaux rapports de paye pour les jetons et les comptes de dépenses
- Mise au point du système comptable et de la préparation des conciliations de banque en ligne
- Constitution d'un dossier de vérification avec 100 % d'analyses électroniques
- Embauche d'un nouvel administrateur réseau et redistribution des tâches
- Formation d'une seconde employée à l'ensemble des nouveaux processus de paye
- Acquisition de quatre nouveaux photocopieurs numériseurs de toute nouvelle technologie
- Acquisition, installation de la suite Office 2010 et formation des employés

## Communications et relations publiques

- Présence hebdomadaire de la présidente à *RDI Santé*
- Développement d'une campagne d'information dans le cadre de la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie* avec l'utilisation des médias sociaux et le lancement du site Web **pourlemieux.ca**. Plus de :
  - 30 entrevues à la radio, dans les journaux et à la télévision accordées par la présidente de l'Ordre
  - 13 500 visites sur le site Web **pourlemieux.ca**
  - 2000 commentaires d'appui sur le site Web
  - 2200 abonnés Facebook
  - 250 abonnés Twitter
- Organisation du premier Rendez-vous de l'Ordre (colloque du 9 juin 2010) avec la participation de plus de 320 pharmaciens
- Publication régulière de *L'interaction* (10 parutions) et de *L'interaction express* (23 parutions)
- Publication de *Présent pour vous*, journal accompagnant l'avis de cotisation
- Participation au salon des exposants du congrès de l'AQPP, du Symposium francophone de médecine, d'une journée de formation de l'A.P.E.S. et du COCEP 2011

- Tournée régionale d'information de la présidente et de la directrice générale et secrétaire
- Enregistrement d'un message vidéo de la présidente à l'occasion de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*
- Présence soutenue dans les médias sur différents dossiers : redéfinition du rôle du pharmacien, ruptures de stock, vaccination, produits de santé naturels, etc.
- Publication, dans Cyberpresse, d'une lettre ouverte sur les médicaments du futur : « Médicaments du futur – pharmacothérapie personnalisée – Avez-vous le bon récepteur? Avez-vous le bon gène? »
- Tenue d'un cocktail pour célébrer le 140<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre, auquel étaient conviés des présidents d'ordres professionnels, des représentants d'organismes paragouvernementaux ou d'associations et des membres de comités
- Réalisation d'un sondage auprès des pharmaciens pour connaître leur point de vue sur le travail de l'Ordre et sur les grands enjeux actuels de la profession
- Référence de nombreux pharmaciens pour l'animation de conférences sur des sujets liés à la pharmacie ou à la profession
- Publication de 10 éditoriaux :
  - *Les pharmaciens peuvent ajuster la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance*
  - *Rendez-vous le 9 juin 2010*
  - *Performance et pertinence du système de santé québécois – Sommes-nous devenus tolérants à la non-performance?*
  - *La population vous décerne un A+*
  - *Loi 90: mise à jour*
  - *Délégation de la vérification contenant-contenu : évolution et non révolution*
  - *À quel moment de notre carrière sommes-nous les plus compétents?*
  - *Des interactions synergiques*
  - *Un demi-siècle pour l'Association des pharmaciens des établissements de santé*
  - *Donner de l'air au système de santé et... aux pharmaciens*

## Reconnaissance

- Attribution du prix Louis-Hébert à M. Jacques Turgeon
- Attribution du Mérite du CIQ à M<sup>me</sup> Hélène Blanchette
- Attribution du prix Joseph-Antonin-Marquis et remise d'une bourse de 500 \$ à deux étudiants en pharmacie, soit Nadejda Casapciuc (Université de Montréal) et Éric Carpentier (Université Laval)
- Attribution du Certificat de mérite annuel et de 500 \$ à André Gravel, commis général au siège social
- Création du prix Innovation dont la première remise est prévue en juin 2011

# Composition du Conseil d'administration 2010-2011



**Le Conseil d'administration de l'Ordre (de gauche à droite)**

*En avant:* Stéphane Plante, Isabelle Tremblay, Stéphanie Mercier, Diane Lamarre, présidente, Manon Lambert, Roland Larochelle  
*Au milieu:* Jean Thiffault, Lise Ferron, Jean-François Guévin, Marie Pineau, Denis Roy, Odile Marentette-Chevalier, François Duchesne, Nadine Lacasse, Jean Provost

*En arrière:* Éric Plante, Marie-Christine Anctil, Jean Morin, Marie Iskandar, Bertrand Bolduc, Jenny Lower, Georges-Émile Bourgault, Louis Milliard

*Absents de la photo:* Abel-Claude Arslanian, Aimée Kronström, Julie Coderre

## Conseil d'administration

Au 31 mars 2011, le Conseil d'administration de l'Ordre était composé de 25 administrateurs. M. François Duchesne, administrateur nommé, est entré en fonction le 23 juin 2010 à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Alida Piccolo.

En plus de la directrice générale, la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyée de 20 administrateurs élus et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le mandat de la présidente est d'une durée de deux ans, celui des administrateurs est de quatre ans. Il n'y a aucune limite de renouvellement de mandat ni pour la présidente ni pour les administrateurs. Vous trouverez ci-contre la liste des membres du Conseil d'administration 2010-2011 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, pour les administrateurs élus, les régions qu'ils représentent.



Nom	Région	Mode d'élection	Début du mandat	Taux de participation aux CA ordinaires (%)**
Diane Lamarre, PRÉSIDENTE		Élue	11 juin 2009	100 %
Stéphane Plante	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	Élu	14 juin 2007	86 %
Isabelle Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Élue	11 juin 2009	100 %
Georges-Émile Bourgault	Capitale-Nationale	Élu	14 juin 2007	86 %
Jenny Lower	Capitale-Nationale	Élue	14 juin 2007	100 %
Stéphanie Mercier	Capitale-Nationale	Élue	11 juin 2009	100 %
Louis Milliard	Mauricie et Centre-du-Québec	Élu	11 juin 2009	100 %
Marie-Christine Anctil	Estrie	Nommée*	14 juin 2007	86 %
Abel-Claude Arslanian	Montréal	Élu	11 juin 2009	71 %
Jean-François Guévin	Montréal	Élu	14 juin 2007	57 %
Marie Iskandar	Montréal	Élue	11 juin 2009	100 %
Marie Pineau	Montréal	Élue	11 juin 2009	93 %
Denis Roy	Montréal	Élu	14 juin 2007	100 %
Nadine Lacasse	Outaouais/Abitibi- Témiscamingue/ Nord-du-Québec	Élue	11 juin 2009	100 %
Aimée Kronström	Chaudière-Appalaches	Élue	14 juin 2007	71 %
Jean Thiffault	Laval	Nommé*	14 juin 2007	100 %
Lise Ferron	Lanaudière	Élue	14 juin 2007	57 %
Odile Marentette-Chevalier	Laurentides	Élue	14 juin 2007	86 %
Bertrand Bolduc	Montérégie	Élu	11 juin 2009	100 %
Julie Coderre	Montérégie	Élue	14 juin 2007	100 %
Jean Provost	Montérégie	Élu	11 juin 2009	100 %
<b>ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS</b>				
Jean Morin			14 juin 2007	100 %
Roland Larochelle			15 juin 2005	100 %
François Duchesne			23 juin 2010	100 %
Éric Plante			14 juin 2007	100 %
Alida Piccolo (fin de mandat : 7 juin 2010)			11 juin 2009	50 %

\* Nommé par le Conseil d'administration en remplacement d'un administrateur n'ayant pas terminé son mandat.

\*\* Taux de présence aux réunions ordinaires se tenant à l'Ordre.

# Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) de l'Ordre prend ses décisions en se basant sur le *Code des professions*, la *Loi sur la pharmacie* et les règlements qui en découlent, ainsi que sur les politiques en vigueur, dont les politiques de gouvernance. Il se prononce sur différents aspects liés aux affaires de l'Ordre tels que le contrôle de l'admission, la réglementation de l'exercice de la pharmacie et l'adoption et la mise en application de règlements et de politiques. Le Conseil d'administration décide aussi de la création de comités et en nomme les représentants. Il détermine également les grandes orientations de l'Ordre, ayant toujours pour objectif la protection du public. Le Conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et privilèges dévolus à l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort de l'assemblée générale annuelle (cotisation et nomination des vérificateurs).

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu 6 réunions ordinaires et 4 conférences téléphoniques. Lors de ces rencontres, il a adopté au total 141 résolutions, dont les principales sont énumérées ci-après.

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 9 juin 2010.

## ➤ Nominations

Le CA a procédé à la nomination des différents membres de comités statutaires et facultatifs de l'Ordre. Il a également renouvelé le mandat de M. Gaétan St-Yves à titre de président du FARPOPQ.

Le CA a désigné M<sup>me</sup> Marie-Claude Vanier pour siéger au comité des partenaires de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) et M<sup>me</sup> Lynda Chartrand pour représenter l'Ordre au Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS). Le CA a également suggéré M<sup>me</sup> Marie Pineau, pharmacienne et administratrice de l'Ordre, à titre de membre du Conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le CA a nommé M<sup>me</sup> Lynda Chartrand à titre de syndic *ad hoc* pour un dossier du Bureau du syndic.

En 2010, les membres du CA ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer le prix Louis-Hébert à M. Jacques Turgeon.

Le CA a résolu de féliciter l'équipe de la Direction générale pour l'excellence de son travail sur le budget, le comité spécial sur le *Règlement sur l'exercice en société*, et tout particulièrement M<sup>e</sup> Véronique Arduin, secrétaire du comité, pour ses recherches et les prises de position éclairées dans ce dossier, et finalement,

M<sup>me</sup> Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, pour l'excellence de son travail dans le dossier du développement du programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers.

Le CA a modifié les critères de sélection du prix Louis-Hébert et a décidé d'instaurer un nouveau prix, soit le prix Innovation.

## ➤ Réglementation et normes

Le CA a adopté le projet de *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* et l'a transmis à l'Office des professions pour examen et approbation. Depuis, le règlement est entré en vigueur.

À la suite de modifications apportées au *Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession*, le CA a résolu de demander à la directrice générale et secrétaire de l'Ordre de communiquer le projet de règlement à tous les membres de l'Ordre, d'octroyer un délai d'au moins 30 jours pour qu'ils puissent donner leurs commentaires et finalement, de retourner le projet à l'Office des professions du Québec pour la suite.

Le CA a approuvé la *Norme sur la délégation en pharmacie* et a résolu d'amorcer une réflexion en profondeur sur les actes délégués, en tenant compte de l'évolution de la profession de pharmacien, et de procéder à la révision réglementaire requise, le cas échéant.

Le CA a résolu de demander une modification législative afin d'ajouter à la profession de pharmacien les cinq activités suivantes : la prolongation, l'adaptation, le traitement balisé pour les affections mineures, la demande de tests de laboratoire en lien avec la surveillance de la thérapie médicamenteuse et l'administration des médicaments sous le derme.

Le CA a approuvé les lignes directrices sur la robotisation et les technologies de l'information et des communications ainsi que le plan d'intégration.

Le CA a approuvé le calendrier de révision des règlements et le calendrier de révision des politiques de gouvernance élaborés par la Direction générale de l'Ordre et a demandé à la Direction générale de coordonner les travaux de révision des règlements et politiques de gouvernance, en conformité avec les calendriers.

Le CA a décidé d'abolir la *Norme 92.01 : Les services pharmaceutiques reliés à la distribution de médicaments homéopathiques*.

À la suite de l'exercice de réflexion réalisé par le comité de révision du *Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société*, le CA a décidé d'apporter plusieurs modifications au règlement.

## Finances

Le CA a résolu d'adopter le budget 2010-2011.

Le CA a résolu de revoir la rémunération des administrateurs.

Il a adopté les plans d'action et le plan d'effectifs 2011-2012.

Le CA a décidé de créer un comité spécial ayant pour mandat de faire une proposition au Conseil d'administration sur la cotisation de la catégorie des pharmaciens retraités ou d'autres catégories à créer.

Le CA a décidé de réaliser en cours d'année une enquête permettant de vérifier que l'Ordre respecte toujours l'équité externe, c'est-à-dire que la rémunération globale qu'il offre est juste par rapport à celle qui est offerte par les organisations concurrentes ou celle offerte en pharmacie.

Le CA a résolu d'adopter le programme de dépenses d'immobilisation de 1 191 200 \$, qui comprend une réserve de 950 000 \$ pour l'achat de deux unités privatives de condominium, et de déposer un programme supplémentaire de capitalisation en fonction de l'issue de la transaction immobilière anticipée. Il a également résolu d'adopter en cours d'année un programme de capitalisation spécifique pour les améliorations locatives en fonction de la présence, ou non, d'une transaction immobilière.

Pour l'exercice 2010-2011, le CA a résolu de hausser le niveau de cotisation annuelle de 19 \$ (soit une augmentation de 2,5 %) pour la porter à 794 \$. Pour les membres retraités, le CA a fixé la cotisation annuelle pour l'exercice 2012-2013 à 10 % du montant exigé pour les membres réguliers de l'Ordre.

Le CA a résolu d'adopter le rapport financier vérifié du 31 mars 2010.

Sur recommandation du comité de vérification et d'éthique, le CA a résolu de proposer à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs de l'Ordre et du FARPOPQ pour l'exercice financier 2010-2011.

## Admission à la pratique et mobilité

Le CA a décidé de donner à la Direction générale le mandat d'élaborer une politique déléguant au comité de l'admission à la pratique le pouvoir de délivrer les permis réguliers et les permis temporaires et de rendre compte au CA de l'exercice de ce pouvoir.

## Adoption de politiques, de principes et de prises de position

Le CA a résolu de demander au comité-conseil sur la gouvernance de réviser la *Politique sur le programme du Conseil d'administration* pour tenir compte de la volonté du CA et des difficultés réelles d'application dont elle a fait l'objet au cours des dernières années.

Le CA a recommandé l'adoption des politiques révisées suivantes : *Code de conduite et d'éthique des administrateurs* et *Politique sur le mandat du comité exécutif*. Il a également décidé d'apporter des changements à la *Politique sur l'application de mesures administratives prises en vertu de l'article 55 du Code des professions*. Le CA a aussi adopté la *Politique sur la gouvernance financière*.

En conformité avec le *Code des professions*, le CA a résolu de confier au président de l'Ordre le pouvoir d'accorder et de renouveler une autorisation spéciale d'exercer la profession. Par le fait même, le CA a résolu de modifier la *Politique sur le mandat du comité exécutif* et la *Politique sur le mandat du président*.

Le CA a résolu d'apporter une autre modification à la *Politique sur le mandat du comité exécutif* en faisant un ajout concernant les poursuites en responsabilité professionnelle.

Le CA a résolu d'endosser la Déclaration générale du *Mouvement pour l'adhésion aux traitements*, de souscrire aux critères de participation et d'y participer à titre de « membre actif » dans la limite de la mission de protection du public de l'Ordre. Ce mouvement est une initiative de la Chaire sur l'adhésion aux traitements de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval.

## Communication

Le CA a résolu de transformer *L'interaction* en un magazine dont la fréquence de publication sera de cinq fois par année, de publier *L'interaction express* sur une base plus régulière et de déplacer les offres d'emploi sur le site Web de l'Ordre.

Le CA a résolu de réaliser une réflexion sur les ruptures d'approvisionnement incluant l'élaboration d'une stratégie pour diminuer la portée des ruptures et un guide pour les pharmaciens.

## Pratique professionnelle

Le CA a résolu de confirmer auprès de M. Michel Delamarre, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), que le projet d'entente sur la mise en place d'ordonnances collectives permettant aux infirmières d'ajuster des médicaments et aux pharmaciens d'ajuster la thérapie médicamenteuse est conforme à la volonté de l'Ordre.

En lien avec sa mission de protection du public, le CA a résolu d'exiger que les pharmaciens informent l'Ordre dans un délai de 30 jours, lorsqu'une requête introductive d'instance relative à leur responsabilité professionnelle est déposée contre eux. Le CA a également délégué au comité exécutif le pouvoir de prendre des mesures sur la base d'informations transmises par un pharmacien en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions*.

Le programme d'inspection professionnelle 2010-2011 a été approuvé par le CA. Celui-ci a autorisé sa publication à tous les pharmaciens du Québec tel que stipulé dans le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Le CA a demandé au comité d'inspection professionnelle d'intégrer dans son mécanisme de surveillance générale des membres des questions portant sur leur indépendance professionnelle.

Le CA a adopté le plan d'action sur le rôle, la formation et l'encadrement des ATP.

Le CA a résolu de prolonger le mandat du comité spécial sur le *Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société* jusqu'en février 2012 et de le mandater pour qu'il revoie les règlements concernant la pharmacie, qu'il vérifie s'ils tiennent compte de la réalité de la pratique de la pharmacie en société par actions et, le cas échéant, qu'il propose les modifications réglementaires appropriées.

Le CA a résolu de mettre sur pied un comité spécial sur la spécialisation en pharmacie. Il a également décidé de créer un comité d'orientation de *L'interaction*, bulletin de l'Ordre qui deviendra bientôt un magazine.

Le CA a résolu de porter le nombre d'administrateurs du FARPOPQ à huit, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011.

# Composition du comité exécutif



**Le comité exécutif de l'Ordre (de gauche à droite)**

Isabelle Tremblay, administratrice  
Roland Larochelle, administrateur nommé  
Manon Lambert, secrétaire  
Diane Lamarre, présidente  
Stéphane Plante, administrateur  
Stéphanie Mercier, vice-présidente

# Rapport du comité exécutif

Le comité exécutif (CE) supervise l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil d'administration, conformément au *Code des professions*.

Lors des 12 réunions ordinaires et de 2 conférences téléphoniques, le CE a adopté 112 résolutions. Les principales résolutions sont présentées ci-après.

## ➤ Nominations

Le CE a résolu de soumettre la candidature de M. Yves Gariépy, pharmacien, au Mérite du CIQ 2011.

Le CE a résolu de nommer M<sup>me</sup> Diane Lamarre (présidente du Conseil d'administration), M<sup>me</sup> Manon Lambert (déléguée) et M<sup>e</sup> Manon Bonnier (déléguée substitut) au conseil du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Le CE a résolu d'attribuer le Certificat de mérite 2010 à M. André Gravel, commis général au siège social de l'Ordre, pour son dévouement et l'excellence de son travail.

Le CE a résolu de nommer comme représentantes de l'Ordre auprès du Conseil québécois d'agrément, M<sup>me</sup> Danielle Fagnan (déléguée) et M<sup>me</sup> Line Fontaine (déléguée substitut).

## ➤ Politiques et recommandations au Conseil d'administration

Au cours du présent exercice, le CE a recommandé au Conseil d'administration d'adopter ou de modifier plusieurs politiques.

## ➤ Pratique professionnelle

Conformément à la *Politique sur l'application du processus d'engagement volontaire des pharmaciens qui reviennent à la pratique en pharmacie communautaire ou en milieu d'établissement de santé après s'être abstenus pendant plus de 5 ans de pratiquer en un tel milieu*, le comité exécutif a approuvé la candidature de plusieurs membres et a autorisé, de ce fait, la Direction de l'admission et du perfectionnement à ajouter leur nom à la banque de maîtres de stage d'actualisation.

Le CE a autorisé un membre à reprendre sa pratique auprès du public après la réussite de plusieurs cours et d'un stage.

En vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de pharmacien hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, le CE a délivré un permis temporaire à plusieurs personnes n'ayant pas réussi l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et a résolu de délivrer un permis régulier à la réception de la preuve de la réussite de cet examen. Certains permis temporaires ont également été délivrés en attente de la réussite d'un cours. Le CE a aussi renouvelé trois permis temporaires, sur autorisation de l'OQLF.

Le CE a résolu de prendre acte des membres qui ont choisi de ne pas s'inscrire au tableau de l'Ordre (parce qu'ils n'ont pas retourné l'avis de cotisation) et de procéder à une radiation seulement dans le cas où un membre inscrit fait défaut de payer.

Le CE a résolu de demander au syndic de l'Ordre d'écrire un article pour parution dans *L'interaction* au sujet des règles entourant l'affichage externe et l'utilisation du symbole graphique de l'Ordre, et d'évaluer l'impact produit dans un délai raisonnable.

Le CE a résolu que l'infraction criminelle dont a été déclaré coupable un membre a un lien avec l'exercice de la profession. Par le fait même, le CE a limité le droit de celui-ci d'exercer des activités professionnelles en exigeant qu'il soit en présence immédiate et constante d'un autre pharmacien, et a informé le syndic de cette résolution. Le CE a également jugé, pour certains membres, qu'il n'y avait pas de lien entre les infractions criminelles commises et l'exercice de la profession.

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle (CIP), conformément à l'article 55 du *Code des professions*, le CE a imposé à certains membres la réussite d'un cours et/ou d'un stage en milieu communautaire et a limité le droit d'exercice de ces membres jusqu'à ce que le cours et/ou le stage soient complétés et réussis.

Le CE a résolu de demander au CIP de procéder à l'inspection professionnelle de deux membres et de présenter un rapport d'inspection au comité exécutif dans un délai de trois mois. Le CE a également demandé au CIP de procéder à l'inspection d'un membre lorsque celui-ci exercera à nouveau la pharmacie, le cas échéant.

En vertu du *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant la contraception orale d'urgence*, le comité exécutif a autorisé un membre à prescrire la contraception orale d'urgence à la suite de la réussite d'une formation.

## Tableau de l'Ordre

Le CE a décidé de maintenir la réinscription d'un membre au tableau de l'Ordre en jugeant qu'il n'y avait pas de lien entre une infraction criminelle le concernant et l'exercice de la profession de pharmacien.

## Communications

Le CE a résolu d'organiser annuellement, pour les deux prochaines années, puis tous les deux ans par la suite, un colloque s'articulant autour d'une réflexion sur les enjeux de la profession et a recommandé l'instauration d'un groupe de travail chargé d'effectuer des recommandations sur le programme du colloque et sur sa durée.

Le CE a accepté la proposition du Service des communications concernant le projet proposé pour la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie* et l'a mandaté pour le réaliser.

## Finances

Le CE a résolu d'octroyer au comité sur l'organisation de la pratique un budget supplémentaire en honoraires de consultation pour la période du mois d'août 2010 à avril 2011.

Le CE a permis à la Direction générale de prendre une somme à même le budget des communications pour réaliser une activité dans le cadre de la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie*.

Le CE a donné le mandat au courtier de l'Ordre d'accepter la police d'assurance responsabilité du Groupe Encon inc. à l'intention des administrateurs, dirigeants et employés de l'Ordre, et d'échanger avec les représentants du FARPOPQ au sujet de leur couverture d'assurance responsabilité.

Le CE a résolu de désigner la BMO Nestbitt Burns comme institution financière de l'Ordre et de mandater le comité-conseil sur la gouvernance afin qu'il finalise la *Politique de placement* à la suite d'une rencontre avec les représentants de l'institution financière.

# Message des administrateurs nommés

« Les administrateurs nommés par l'Office, en vertu du présent code ou de la loi constituant un ordre, le sont pour le même terme que les administrateurs élus, ils exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que ces derniers. » (Code des professions, art. 78)

L'Ordre des pharmaciens du Québec démontre une grande ouverture quant à la participation optimale de ses administrateurs nommés à l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'invitation faite aux soussignés de livrer annuellement un témoignage de leur contribution en est une manifestation concrète. Un traitement équitable et l'encouragement à participer aux activités de formation, notamment celles offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), sont contributifs à cet engagement et au développement de nos compétences. Vous trouverez dans le tableau ci-contre le relevé de la participation des administrateurs nommés aux activités de l'Ordre pour la dernière année.

Le respect des responsabilités clairement établies entre les différentes instances de l'Ordre est l'un des enjeux du programme de gouvernance de l'Ordre. Le Conseil d'administration de l'Ordre prend notamment les mesures visant à préserver l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

La prise de décisions éclairées est appuyée par une information étoffée, documentée et analysée dans un sommaire décisionnel transmis aux membres du Conseil d'administration suffisamment à l'avance pour permettre une bonne préparation aux échanges. Ainsi, même si nous sommes moins familiers avec les normes de conduite applicables aux membres de l'Ordre, nous sommes en mesure de faire valoir les attentes du public.

Nous tenons à remercier la présidente de l'Ordre, M<sup>me</sup> Diane Lamarre, la directrice générale et secrétaire, M<sup>me</sup> Manon Lambert, les membres du Conseil d'administration et des différents comités, ainsi que les employés de l'Ordre, pour leur confiance et leur écoute. Nous sommes fiers de faire partie d'une équipe qui a constamment à l'esprit sa mission première qui est de protéger le public.

## Participation des administrateurs nommés au Conseil d'administration et aux comités de l'Ordre

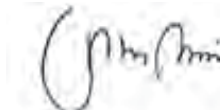
	Roland Larochelle	Éric Plante	Jean Morin	François Duchesne
Conseil d'administration	X	X	X	X
Comité exécutif	X			
Comité de vérification et d'éthique		X		
Comité-conseil sur la gouvernance	X			
Comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec	X			
Conseil d'arbitrage des comptes			X	
Comité de révision des plaintes			X	
Comité d'inspection professionnelle				X
Comité spécial sur le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société			X	
Comité spécial sur la cotisation de la catégorie des pharmaciens retraités ou d'autres catégories à créer		X		
Comité spécial sur la spécialisation en pharmacie		X		
Enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments			X	
Comité de révision des demandes d'équivalence de diplômes ou de formation	X			
Comité conjoint OPQ/FARPOQ	X			
<b>TAUX DE PARTICIPATION GLOBAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>78 %</b>

Les administrateurs nommés,

Roland Larochette



Jean Morin



Éric Plante



François Duchesne



# Gouvernance et bilan social

## Un programme de gouvernance bien structuré pour mieux réaliser la mission de protection du public

« *Governing oneself precedes governing others* » (J. Carver, 2006)

La bonne gouvernance n'est pas une préoccupation ponctuelle de l'Ordre. Depuis mai 2007, le Conseil d'administration a adopté 22 politiques de gouvernance (voir la liste à la page suivante) et plusieurs d'entre elles ont déjà fait l'objet d'une révision. Mais mieux encore : ces politiques se reflètent dans le travail quotidien tant des administrateurs que des employés de l'Ordre. Un partage clair et respecté des responsabilités entre les différentes instances, l'efficacité et la gestion des risques ainsi que la mise en pratique de hauts standards de transparence et d'intégrité sont toujours au cœur de l'action du Conseil d'administration, des comités et du personnel de l'Ordre.

L'envergure du programme développé au cours des dernières années est sans précédent. La gouvernance est un moyen privilégié pour améliorer la performance de l'organisation et assurer la protection du public. Plusieurs autres ordres professionnels sollicitent d'ailleurs régulièrement l'OPQ afin de s'inspirer du programme développé.

Au cours de la dernière année, le comité-conseil sur la gouvernance a tenu sept réunions. Deux politiques en particulier ont retenu l'attention des membres du Conseil d'administration : la révision du *Code de conduite et d'éthique des administrateurs* et l'adoption de la *Politique sur la gouvernance financière de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, qui a pour but de guider les administrateurs et le personnel de l'Ordre dans la prise de décisions éclairées concernant le budget annuel, la cotisation des membres, la tarification des services et la gestion du capital.

## Les résultats

Conformément à la politique d'approvisionnement, le comité de vérification et d'éthique a procédé à un appel d'offres pour le choix du vérificateur de l'Ordre et du FARPOPQ. Également en application de cette politique, le comité exécutif a sélectionné une institution financière qui aura comme mandat la gestion des placements et du compte d'opération de l'Ordre.

En décembre dernier, la vice-présidente de l'Ordre et le comité exécutif ont entrepris les travaux de révision de la rémunération de la présidence, conformément à l'encadrement prévu à la *Politique sur la rémunération du président de l'Ordre*.

Comme les dernières années, un appel de candidatures aux pharmaciens a été fait pour pourvoir les postes des différents comités du Conseil d'administration. Ce dernier a procédé à la nomination des membres et du président des comités en septembre.

Après chaque réunion, les membres du Conseil d'administration reçoivent un formulaire leur permettant d'évaluer la réunion. Les résultats de cette évaluation sont transmis aux membres avec le procès-verbal de la réunion. Pour faire suite à l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil que chacun de ses membres est invité à faire, un rapport a été présenté au Conseil à l'occasion des journées de réflexion de l'Ordre. Enfin, les membres du Conseil disposent aussi des outils leur permettant de faire leur autoévaluation et de déterminer leurs besoins de formation.

Au cours de la dernière année, un nouvel administrateur nommé par l'Office des professions s'est joint à l'équipe et il a été invité à participer à une rencontre d'orientation et d'information.

La Direction générale a collaboré de façon exceptionnelle à la mise en œuvre de l'importante *Politique sur le fonctionnement du Conseil d'administration*, notamment en accordant une attention particulière à la documentation des dossiers de façon à favoriser la prise de décisions éclairées.

Au cours de l'exercice, il y a eu 5 retraits lors de réunions du Conseil d'administration et 6 retraits lors de réunions du comité exécutif en raison d'un conflit d'intérêts apparent, réel ou potentiel. Comprenant les conférences téléphoniques, le taux de participation au Conseil d'administration est de 80 % et celui du comité exécutif, de 82,74 %. L'indice de présence aux comités réglementaires a été de 91 % et celui des comités facultatifs, de 95 %.

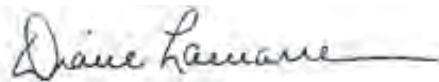
La rémunération des administrateurs n'a pas tellement changé la dernière année : 644 \$ pour une réunion d'une journée, 386 \$ pour une demi-journée et 112 \$ pour une réunion téléphonique. La présidente reçoit un salaire de 121 125 \$ par année.

La nature des décisions prises au Conseil d'administration ou au comité exécutif, de même que le nombre élevé de sujets à chacun des ordres du jour, exigent un travail de préparation important. Plusieurs administrateurs affirment investir une quinzaine d'heures de préparation pour chacune des réunions. Il va de soi que cet investissement soit adéquatement reconnu.

## Le travail se poursuit

Au cours des prochains mois, le Conseil d'administration aura à se prononcer sur la *Politique de placement* ainsi que sur les recommandations du comité-conseil sur la gouvernance sur de nouvelles pratiques de gouvernance maintenant prévues au *Code des professions*. La révision de plusieurs règlements et politiques de gouvernance est également au programme.

La présidente,



Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.

### Liste des politiques de gouvernance adoptées depuis mai 2007

- Mandat du Conseil d'administration
- Rôle et responsabilités individuelles des administrateurs
- Code de conduite et d'éthique des administrateurs et membres de comités
- Mandat du comité exécutif
- Politique sur l'élaboration des politiques de gouvernance
- Politique sur le remboursement des dépenses des administrateurs
- Politique sur la rémunération des administrateurs
- Évaluation du Conseil d'administration et de ses membres
- Mandat du président
- Politique sur les comités
- Programme d'action annuel du Conseil d'administration
- Politique sur la rémunération du président
- Politique sur la limitation de l'autorité de la direction
- Politique d'approvisionnement
- Politique d'accueil et de formation des administrateurs
- Politique sur le fonctionnement du Conseil d'administration
- Politique sur les relations avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ)
- Politique sur la gouvernance financière
- Charte du comité de vérification et d'éthique
- Politique sur la procédure du comité de révision des demandes d'équivalence
- Politique sur l'inspection particulière (*Code des professions*, article 55)
- Politique sur l'accès à l'information

The background is a vibrant green with abstract, flowing patterns in shades of green and blue. A large white arrow shape points from the bottom left towards the text. The text is white and positioned in the upper right quadrant.

# Les comités de l'Ordre

# Rapport du conseil de discipline

**MEMBRES** – Jacques Lamoureux, avocat, président – Jean Pâquet, avocat, président substitut – François Bérard – Roger Bouchard – Denyse Demers – Bernard Deshaies – Alain Dubé – Gaétan Dubois – Gaston Fortier – Raymond Fortier – Élisabeth Gagné – André Gagnon – Hélène Gagnon – Kevork Ohanian – Georges Roy – Alick Torchinsky – Johanne Vinet – Geneviève Richard, secrétaire – Lise Carrière, secrétaire substitut

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un pharmacien, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ou des règlements adoptés en vertu de ces lois. Ce conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de 15 pharmaciens nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois membres, soit le président et deux pharmaciens.

Au cours de l'exercice passé, le conseil de discipline a tenu 186 audiences. Ceci s'explique par les plaintes concernant le dossier des avantages non autorisés et le nombre de journées d'audience nécessaires pour les entendre. Le tableau ci-contre présente les plaintes dont l'audience était complétée en date du 31 mars 2011. Six plaintes ont été déposées par une plaignante privée, les autres par le syndic de l'Ordre ou un syndic adjoint.

Le conseil de discipline a rendu, en cours d'exercice, 150 décisions disciplinaires, dont 104 rendues dans les 90 jours suivant la prise en délibéré. Le conseil n'a rendu aucune décision impliquant des recommandations au Conseil d'administration, et celui-ci n'a rendu aucune décision relative à des recommandations du conseil de discipline.

En cours d'exercice, une décision sur la culpabilité et sanction imposée par le conseil de discipline a été portée en appel au Tribunal des professions.

En 2010-2011, aucun dossier n'était pendant au Tribunal des professions.

Le président du conseil de discipline,



Jacques Lamoureux, avocat

## Plaintes dont l'audience est complétée en date du 31 mars 2011

Nature de la plainte	Nombre
Avoir reçu des avantages, ristournes ou commissions	3
Négligence	17
Refus d'exécuter une ordonnance sans motif raisonnable	1
Entrave dans le travail du syndic	5
Réclamations illégales auprès d'un assureur	3
Défaut de fournir et/ou de transmettre des documents au secrétaire de l'Ordre ou au syndic	1
Manquement à son devoir de fournir des informations et conseils	2
Avoir laissé la pharmacie accessible au public sans qu'elle soit sous le contrôle constant d'un pharmacien	1
Vol	3
Vente de médicaments sans ordonnance	1
Défaut de prendre des mesures raisonnables afin de préserver les renseignements confidentiels des patients	1
Avoir conservé des stupéfiants, benzodiazépines et autres substances ciblées ailleurs qu'au local utilisé pour sa pratique professionnelle	1
Gestes et propos déplacés envers un employé	2
Inscription de faux renseignements au dossier patient	5
Défaut de se conformer à une décision rendue par le comité exécutif de l'Ordre	2
Avoir conservé des médicaments dans des contenants autres que ceux d'origine	2
Étiquette ne comportant pas la véritable date de péremption	1
Omettre d'exécuter une ordonnance selon sa teneur intégrale	2
État du pharmacien durant l'exercice de sa profession	4
Fraude pour l'obtention d'un permis d'exercice	1

Décisions du conseil	Nombre
Sur requête	80
Rejetant la plainte	6
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	1
Autorisant le retrait de la plainte	1
Déclarant l'intimé coupable	46
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	14
Imposant une sanction	3

Sanctions imposées par le conseil	Nombre
Réprimande	0
Amende	12
Radiation temporaire	1
Radiation temporaire et amende	3
Révocation du permis d'exercice et radiation temporaire	1

## Rapport du comité de révision des plaintes

MEMBRES – Stéphanie Mercier, présidente – Marie-Christine Ancil – Pierre-Jean Cyr – Fayez Gennaoui, représentant du public – Jean Morin, représentant du public – Estelle Portelance – Jean Provost – Reynald Tremblay – Véronique Ardouin, secrétaire – Manon Bonnier, secrétaire substitut

Le comité de révision des plaintes donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité s'est réuni à cinq reprises afin de se prononcer sur sept demandes de révision. Toutes les demandes ont été transmises dans les délais prescrits.

Dans quatre dossiers, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. Dans deux autres cas, le comité a rendu un avis selon lequel il suggérait au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision. Finalement, quant à une autre demande, le comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc* devant faire enquête et prendre la décision de porter plainte ou non. Dans ce dernier cas, le comité a également suggéré au syndic d'adresser le dossier au comité d'inspection professionnelle.

La présidente du comité,



Stéphanie Mercier, pharmacienne

## Rapport du conseil d'arbitrage des comptes

MEMBRES – Jean Provost, président – Carole Desrosiers – Jean Morin

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la conciliation des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue par le comité.

Le président du comité,



Jean Provost, pharmacien

# Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments

MEMBRES – Julie Coderre, présidente – Manon Bonnier – Michel Caron – Jean Morin, représentant du public – Danielle Boulais, secrétaire

## Activités du programme Alerte

Le *programme Alerte* a été créé par l'Ordre des pharmaciens du Québec en 1985. Il vient en aide aux patients aux prises avec un problème d'abus de médicaments obtenus après consultation de multiples prescripteurs et pharmaciens ou au moyen d'ordonnances fausses ou falsifiées. Le programme vise notamment à encourager l'usage approprié des médicaments et à contrer le détournement de drogues licites, buts en lien avec la mission première de l'Ordre qui est la protection du public.

Au cours du présent exercice, 1947 alertes ont été transmises aux pharmaciens. Ces alertes visaient les motifs suivants : fausses ordonnances (478), abus de médicaments (127), falsification d'ordonnances (148) et signature d'un formulaire d'engagement volontaire (1126). Pour faciliter l'interprétation des données, les formulaires d'engagement volontaire ont été scindés en trois catégories cette année : nouveau patient (491), changement de pharmacie choisie (575) et rappel de pharmacie choisie (60). Les pharmaciens ont également reçu 46 alertes de fin de contrôle pour des patients devant être retirés de la liste des alertes.

En comparaison avec l'année dernière, le nombre d'alertes est un peu plus élevé. L'augmentation vient des formulaires d'engagement qui sont passés de 1009 à 1126. Le nombre d'alertes pour motifs de fausses ordonnances ou de falsifications est demeuré sensiblement le même, totalisant 626 cette année comparativement à 636 l'année dernière.

Dans un effort continu d'information des pharmaciens et pour les aider dans leur travail, l'Ordre a régulièrement communiqué des informations sur le *programme Alerte* via le bulletin *L'interaction*.

## Catégories de médicaments visés dans les alertes

	2010-2011	2009-2010
<b>STUPÉFIANTS</b>	<b>573</b>	<b>585</b>
Substances les plus signalées		
Hydromorphone	220	218
Oxycodone	213	201
Mépididine	10	14
<b>ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS ET HYPNOTIQUES</b>	<b>451</b>	<b>433</b>
Substances les plus signalées		
Lorazépam	105	68
Clonazépam	49	40
Alprazolam	18	19
Oxazépam	12	7
Zopiclone	59	37
<b>DROGUES CONTRÔLÉES</b>	<b>332</b>	<b>296</b>
Substances les plus signalées		
AAS/caféine/butalbutal	11	24
Méthylphénidate	21	34
<b>PSYCHOTROPES</b>	<b>287</b>	<b>276</b>
<b>MÉDICAMENTS</b>	<b>114</b>	<b>94</b>
<b>TOUS LES MÉDICAMENTS*</b>	<b>518</b>	<b>383</b>

\* Nombre d'alertes visant l'ensemble des classes de médicaments.

Durant la dernière année, le comité a aussi travaillé à la production d'un module d'autoformation sur le *programme Alerte*, en collaboration avec la Direction de l'admission et du perfectionnement. Ce programme devrait être offert aux pharmaciens durant l'année 2011-2012.

Le *programme Alerte* continue de démontrer son utilité en répondant à son objectif de prévention de la mauvaise utilisation de médicaments chez certains patients, en lien avec la mission de protection du public de l'Ordre.

La présidente du comité,



Julie Coderre, pharmacienne

## Rapport du comité de l'admission à la pratique

MEMBRES – Abel-Claude Arslanian, président – Marie-Claude Binette, représentante, Université de Montréal – Richard Briand – Marc Desgagné, représentant, Université Laval – Valérie Soyer – Roxane Therrien – Anick Minville, secrétaire

Le comité de l'admission à la pratique a pour mandats :

- d'encadrer le fonctionnement du *Programme de stages* de l'Ordre ;
- d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et de décider de reconnaître, en tout ou en partie, ou de refuser l'équivalence ;
- d'informer le demandeur des cours et des stages qu'il doit suivre avec succès pour obtenir une équivalence ;
- de recommander au Conseil d'administration de l'Ordre la délivrance des permis d'exercice ;
- de conseiller le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission à la pratique.

En 2010-2011, le comité a tenu huit réunions qui ont donné lieu à plusieurs recommandations visant la poursuite des objectifs déterminés par le Conseil d'administration. De nombreux dossiers ont fait l'objet de travaux et de discussions, notamment l'évaluation des demandes d'équivalence de diplôme et de formation des personnes formées hors Québec, les procédures liées à l'admission à la pratique et la modification de règlements liés à l'admission à la pratique.

Le président du comité,



Abel-Claude Arslanian, pharmacien

## Rapport du comité de la formation des pharmaciens

MEMBRES – Jenny Lower, présidente – Anne Dionne, représentante, CREPUQ – Antoine Goutier, substitut, MELS – Claude Mailhot, représentante, CREPUQ – Marie-Claude Riopel, représentante, MELS – Anick Minville, secrétaire

Le comité de la formation des pharmaciens a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.

En 2010-2011, le comité a tenu une réunion lors de laquelle des discussions ont eu lieu concernant les stages des étudiants faits à l'étranger. L'Université Laval débutera l'implantation du programme de doctorat professionnel en pharmacie à l'automne 2011. L'Université de Montréal offrira le *Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers* en septembre 2011. Par conséquent, de nombreux travaux du comité sont à prévoir en 2011-2012.

La présidente du comité,



Jenny Lower, pharmacienne

# Rapport du comité d'inspection professionnelle

**MEMBRES** – Bertrand Bolduc, président, milieu communautaire – Abel-Claude Arslanian, représentant, milieu communautaire – Louise Campeau, substitut, milieu communautaire – François Duchesne, représentant du public – Chantal Plante, substitut, milieu hospitalier – Josée Roux, représentante, milieu hospitalier – Marie-Claude Vanier, substitut, milieu universitaire – Carmen Vézina, représentante, milieu universitaire – France de Villers, représentante, milieu hospitalier – Danielle Fagnan, secrétaire

En charge de la surveillance de l'exercice de la profession des membres et des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle des membres, le comité d'inspection professionnelle (CIP) compte sept membres et trois membres substituts. Le CIP s'est réuni à 11 reprises et a tenu 3 conférences téléphoniques, au cours de l'année 2010-2011.

En cours d'année, le CIP a veillé au développement et à la réalisation du programme de surveillance générale de la profession.

## Inspections ciblées pour la préparation des produits stériles

La phase I du programme d'inspection ciblée pour la préparation des produits stériles réguliers et dangereux s'est effectuée dans les pharmacies communautaires en 2008-2009. Cinq dossiers sur les quarante initialement inspectés sont encore en suivi auprès du CIP. Trois inspections de contrôle ont eu lieu au cours du dernier exercice.

La phase II du programme, soit l'inspection ciblée des départements de pharmacie en établissement de santé, se poursuit. À ce jour, ces inspections ont généré la vérification de plus de 60 installations, la rédaction de 43 rapports d'inspection (2 ou 3 rapports par établissement) et plus de 600 demandes de suivis. Un seul dossier a été fermé. À terme, tous les établissements (100) seront inspectés.

Considérant la charge de travail élevée générée par les inspections ciblées sur la préparation des produits stériles en établissement de santé, les membres du CIP ont demandé que le processus d'inspection soit révisé. Des rapports préliminaires

ciblant les problématiques les plus criantes ont ainsi été rédigés, permettant ainsi d'accélérer de façon significative le délai de réception des rapports par les établissements de la phase II.

## Inspections ciblées des établissements en situation de pénurie sévère à critique

Les suivis des inspections ciblées des établissements en pénurie sévère à critique réalisées en 2008-2009 se sont poursuivis. Les départements de pharmacie de ces établissements, avec le soutien de leur direction, ont mis en œuvre les actions de terrain demandées par le CIP. Ils ont également réalisé ce qu'il était possible de faire dans les circonstances pour améliorer la qualité et la sécurité des soins et services pharmaceutiques offerts dans leur établissement et faciliter le recrutement. Un bilan des réalisations de ces établissements a été présenté au comité exécutif. Ce bilan comporte des pistes de réflexion sur des solutions possibles à plus grande échelle.

## Inspections régulières et suivis du comité d'inspection professionnelle

Le CIP a continué de répondre aux demandes d'inspection provenant du syndicat, du comité exécutif, du conseil de discipline et du Conseil d'administration et a procédé aux suivis requis.

### Vérification

	Nombre
Membres évalués individuellement dans leur milieu de pratique	16
Évaluation de l'exercice collectif	19
Inspection ciblée sur la préparation des produits stériles en établissements – Phase II	7
Intervenants autres que les membres rencontrés en inspection (directeur général, directeur des services professionnels, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, etc.)	36
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	111
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	111
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	49
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

## Synthèse des recommandations

Décisions du CIP	Nombre de décisions
Fermeture de dossier	14
Suivi d'inspection	730
Inspection régulière de l'exercice collectif	12
Évaluation individuelle	11
Inspection particulière	8
Inspection de contrôle	9
Information au comité exécutif (CE)	3
Information au syndic	1
Autres recommandations incluses dans les résolutions du CIP	715

## Type de suivis

	Nombre de suivis
Immédiatement	0
7 jours	0
15 jours	0
30 jours	305
60 jours	50
90 jours	167
6 mois	204
1 an	4

## Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle d'un membre

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	4
Rapports d'inspection particulière dressés	3
Démission	1
Transfert au CE afin que ce dernier puisse envisager l'application des mesures administratives prévues aux articles 48 et suivants du <i>Code des professions</i> et décider de suspendre le droit d'exercice, conformément aux dispositions de l'article 52.1 du <i>Code des professions</i> , jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite de l'examen médical ordonné par résolution du CE	2
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter, avec succès, un stage et un cours de perfectionnement, sans limitation, ni suspension du droit d'exercice	0
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter, avec succès, un stage et un cours de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Recommandations du CIP de ne pas imposer de mesures prévues à l'article 113 du <i>Code des professions</i>	1
Décision du CE approuvant, en totalité, les recommandations du CIP	3
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application de l'article 112 alinéa 5 du <i>Code des professions</i> )	1

Le président du comité d'inspection professionnelle,



Bertrand Bolduc, pharmacien

## Autres comités touchant la protection du public

### Comité de veille sur les nouvelles pratiques liées aux développements technologiques

MEMBRES – Jean Thiffault, président – Gaston Fortier, représentant, milieu hospitalier – Denis Lebel, représentant, milieu hospitalier – Pierre Madore, représentant de l'A.P.E.S. – Ian-Philip Paul-Hus, représentant de l'AQPP – Reynald Tremblay, représentant, milieu hospitalier – Denis Villeneuve, représentant, milieu communautaire – Guylaine Bertrand, secrétaire

Le comité de veille sur les pratiques liées aux développements technologiques s'est rencontré à trois reprises au cours de la dernière année. Entre autres activités, le comité a évalué les changements qui pourraient être proposés aux firmes de logiciels de dossiers-patients, afin que ces logiciels puissent s'arrimer aux standards de pratique, et ce, autant en établissement de santé qu'en milieu communautaire. Le comité a mis le point final aux lignes directrices sur la robotisation et sur les technologies de l'information et de la communication en pharmacie. Ces lignes directrices seront publiées au cours du prochain exercice. À la lumière des travaux du comité, l'Ordre évalue actuellement quels règlements devraient être modifiés pour permettre certaines pratiques (télépharmacie, centralisation) liées aux développements technologiques. Compte tenu des délais requis pour les modifications réglementaires, l'Ordre souhaite que ces nouveaux règlements permettent une certaine flexibilité pour les pharmaciens désireux d'employer ces nouvelles technologies.

### Comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Collège des médecins du Québec

MEMBRES – Michel Caron – Danielle Fagnan – Manon Lambert – Stéphane Plante – Jean Thiffault – Cinq représentants du CMQ

Ce comité conjoint assure un lien entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel. Le secrétariat du comité est tournant, sur une base annuelle. En 2010-2011, il s'est rencontré à une reprise et s'est penché notamment sur les notions de référence et dirigisme dans l'initiation et l'ajustement de la thérapie médicamenteuse, sur les solutions présentées par l'OPQ pour améliorer l'accès aux services de première ligne et le travail en collaboration des médecins et pharmaciens. Le bilan comparatif des médicaments était également à l'ordre du jour, de même que les ruptures d'approvisionnement en médicaments.

### Comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Ordre des médecins vétérinaires du Québec

MEMBRES – Bertrand Bolduc – Michel Caron – David Tan – Trois représentants de l'OMVQ

Ce comité conjoint maintient un lien et une table de discussion entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel. Au cours de la dernière année, aucune rencontre n'a eu lieu.

## Comité spécial sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse

MEMBRES – Isabelle Tremblay, présidente – Hélène M. Blanchette – Céline Breton – Raymond Chevalier – Un représentant de l'ABCPQ – Un représentant de l'A.P.E.S. – Un représentant de l'AQPP – Michel Caron, secrétaire

Durant l'année 2010-2011, le comité s'est réuni à deux reprises. Le comité travaille actuellement à l'élaboration d'une démarche de documentation des activités de surveillance des pharmaciens, qui s'arrimeront aux standards de pratique publiés à la fin de l'année 2010. D'autres rencontres seront nécessaires avant d'être en mesure de faire une recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre, au cours du prochain exercice.

## Comité de révision des demandes d'équivalence de diplômes ou de formation

MEMBRES – Jean-François Guévin, président – Roland Larochelle, représentant du public – Isabelle Tremblay – Manon Bonnier, secrétaire – Véronique Ardouin, secrétaire substitut

Ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du comité d'admission à la pratique de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation. Au cours de l'exercice 2010-2011, trois demandes de révision ont été déposées et ont été étudiées dans le cadre d'une rencontre. Dans les trois cas, la décision du comité d'admission à la pratique a été maintenue.

## Comité spécial sur l'organisation de la pratique

MEMBRES – Marie Pineau, présidente – Georges-Émile Bourgault – Lynda Chartrand, consultante – Yves Gariépy – Nadine Lacasse – Christiane Mayer – Jean Thiffault – Michel Caron, secrétaire

Au cours du dernier exercice, le comité spécial sur l'organisation de la pratique a procédé à une analyse exhaustive des activités exercées par les pharmaciens ailleurs au Canada et dans le monde. Cette analyse a permis aux membres

du comité de proposer un modèle d'organisation de la pratique permettant au pharmacien québécois de répondre plus étroitement aux besoins de la population, tout en utilisant davantage ses compétences.

## Comité spécial sur la spécialisation

MEMBRES – Diane Lamarre, présidente – Jean-François Bussières – Jude Goulet – Charles Fortier – Jean-Pierre Grégoire – Pierre Moreau – Marc Parent – Éric Plante – Linda Vaillant – Marie-Claude Poulin, secrétaire

Le comité spécial sur la spécialisation a été créé à la fin de l'exercice 2010-2011. Aucune rencontre n'a eu lieu lors de cet exercice. Le mandat de ce comité est de revoir les différents écrits et mémoires élaborés par l'Ordre au fil des ans concernant la spécialisation, d'actualiser l'argumentaire en fonction des demandes exprimées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par son ministre, et finalement, de présenter, pour adoption par le Conseil d'administration, une nouvelle proposition en soutien à l'approbation, par les instances, d'un règlement sur la délivrance de certificats de spécialistes.

## Comité spécial sur les ruptures d'approvisionnement en médicaments

MEMBRES – Louis Milliard, président – Chantal Archambault, représentante de l'AQPP – Yvan Lagacé – Francine Lussier-Labelle – Pierre Madore – François Paradis – Yves Rosconi – Julie Villeneuve – Marie-Claude Poulin, secrétaire – Un médecin mandaté par le CMQ

Ce nouveau comité s'est rencontré à une reprise en cours d'exercice. Il a défini son mandat principal, soit la préparation d'un guide à l'intention des pharmaciens pour présenter une méthode de gestion des ruptures de stock et aussi l'élaboration d'une stratégie nationale, c'est-à-dire un ensemble de recommandations pour que les ruptures soient moins nombreuses et importantes. Lors de cette première rencontre, le comité a également fait une revue de la documentation et des sources d'information pertinentes et s'est entendu sur les outils et la façon de procéder pour la suite.

# Autres comités – Liste des membres

Voici la liste des membres des comités ne faisant pas l'objet d'un rapport dans le présent rapport annuel.

## Comité d'attribution du prix Louis-Hébert

Diane Lamarre, présidente  
Pierre Ducharme, récipiendaire 2009  
Jenny Lower  
Stéphane Plante  
Gaétan St-Yves  
Jacques Turgeon, récipiendaire 2010  
Denis Villeneuve, récipiendaire 2008  
Lise Carrière, secrétaire

## Comité-conseil sur la gouvernance (ad hoc)

Roland Larochelle, président  
Diane Lamarre  
Manon Lambert  
Jenny Lower  
Stéphanie Mercier  
Manon Bonnier, secrétaire  
Véronique Ardouin, secrétaire substitut

## Comité de vérification et d'éthique

Bertrand Bolduc, président  
Julie Coderre  
Éric Plante, représentant du public, secrétaire

## Comité d'évaluation du rendement et d'embauche du directeur général et secrétaire

Diane Lamarre, présidente  
Stéphanie Mercier  
Stéphane Plante, secrétaire

## Comité spécial sur le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société

Jean Provost, président  
Abel-Claude Arslanian  
Jean-François Guévin  
Jean Morin, représentant du public  
Manon Bonnier, secrétaire  
Véronique Ardouin, secrétaire substitut

## Comité spécial sur la cotisation de la catégorie des pharmaciens retraités ou d'autres catégories à créer

Julie Coderre, présidente  
Aimée Kronström  
Jenny Lower  
Éric Plante  
Stéphane Plante  
Véronique Ardouin, secrétaire

## Comité d'orientation de L'interaction

Diane Lamarre, présidente  
Georges-Émile Bourgault  
Louis Milliard  
Dorothee Philippon  
Julie Villeneuve, secrétaire

## Comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Jean-François Morin  
Jean Thiffault  
Manon Lambert, secrétaire  
Trois représentants de la FMOQ

## Comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Roland Larochelle, président  
Diane Lamarre  
Manon Lambert  
Jenny Lower  
Stéphanie Mercier  
Manon Bonnier, secrétaire  
Véronique Ardouin, secrétaire substitut  
Quatre représentants du FARPOPQ

# Les directions de l'Ordre



# Rapport de la Direction des enquêtes



Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public à l'effet qu'un pharmacien aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* ou des divers règlements adoptés en vertu de l'une ou l'autre de ces deux lois, dont le *Code de déontologie des pharmaciens*.

À l'Ordre des pharmaciens du Québec, le Bureau du syndic fait partie de la Direction des enquêtes, qui est également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la pharmacie et à l'usurpation du titre de pharmacien.

La Direction des enquêtes compte trois syndics adjoints, mesdames Francine Côté, Nathalie Lacasse et Marie-Josée Loiselle, un enquêteur au besoin et trois secrétaires pour le volet administratif, sous la direction de M<sup>e</sup> Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

## Rapport des activités du Bureau du syndic

Dossiers	Nombre
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	1 815
Total de membres visés par ces dossiers	1 922
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	1 833

Décisions	Nombre
Décisions des syndics de porter plainte	17
Décisions des syndics de ne pas porter plainte	214
Décisions des syndics de régler le dossier par la conciliation	26

## Rapports des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

Description	Nombre
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	8
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation de titre	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	0
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal	0

L'importante hausse d'ouverture de dossiers au Bureau du syndic est attribuable à deux situations majeures et hors de l'ordinaire touchant des aspects d'indépendance professionnelle et/ou de conflits d'intérêts. Ces deux situations visent, à elles seules, 1575 des 1815 nouvelles ouvertures de dossiers.

Enfin, cette année encore, la Direction des enquêtes a reçu plusieurs milliers d'appels concernant des demandes de renseignements relatives aux lois et règlements régissant l'exercice de la pharmacie. Répondre à ces demandes fait partie d'une volonté d'information et de prévention de la Direction des enquêtes.

Le directeur des enquêtes et syndic,

Jocelyn Binet, pharmacien, avocat

# Rapport de la Direction de l'admission et du perfectionnement



Au cours de l'année 2010-2011, la Direction de l'admission et du perfectionnement (DAP) a poursuivi ses nombreuses activités liées à l'admission à la pratique de la pharmacie et à la formation continue des membres.

En effet, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, les travaux entourant la mobilité de la main-d'œuvre en pharmacie se sont poursuivis.

La DAP continue d'assurer la gestion quotidienne du *Programme de stages* de l'Ordre ainsi que sa procédure de correction accélérée des rapports de stage internat, réduisant au minimum le délai pour l'obtention du permis d'exercice des nouveaux diplômés.

En cours d'année, 21 demandes provenant de pharmaciens souhaitant effectuer un retour à la pratique en milieu communautaire ou en établissement de santé ont été traitées. En appliquant le *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, la DAP est responsable de l'accompagnement des membres désirant s'engager volontairement dans un processus de retour à la pratique après s'être abstenus d'exercer auprès du public pendant cinq ans ou plus. Au 31 mars 2011, 17 pharmaciens ont terminé avec succès l'actualisation entreprise, 18 personnes poursuivent le cheminement de façon volontaire et 18 dossiers ont été fermés.

La DAP a également pour mission l'autonomisation des pharmaciens relativement à leur formation continue tout au long de leur vie professionnelle. Ainsi, elle continue de soutenir les pharmaciens éprouvant certaines difficultés de compétences, en collaboration avec la Direction des services professionnels. Ce programme de formation individualisée permet de mieux répondre aux besoins spécifiques des membres et de faciliter leur cheminement et les apprentissages à réaliser.

À la suite des besoins exprimés par les pharmaciens, la formation continue a occupé une forte proportion du temps de l'équipe cette année. Des formations sur des sujets variés ont été offertes :

- *Cessation tabagique – une formation qui fait mouche... pour aider les fumeurs à décrocher* (mise à jour du volet intitulé « La pharmacothérapie de la dépendance au tabac »);
- *Gestion de la douleur aiguë et de la douleur chronique: pour mieux comprendre, gérer et soulager* (DVD d'autoformation);
- *Nouveau code de déontologie: une ligne de conduite pour le pharmacien* (manuel d'autoformation);
- *La surveillance de la thérapie médicamenteuse et les analyses de laboratoire* (formation d'une durée de six heures en salle).

Un nouveau projet de formation est présentement en élaboration pour l'année 2011 : le *programme Alerte*. De plus, la DAP offrira des sessions de formation supplémentaires de son programme sur l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire.

Ce compte rendu représente une partie des réalisations de ma direction au cours de l'année écoulée. Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication et au dévouement des membres des divers comités et groupes de travail collaborant avec la DAP et des membres de la permanence.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anick Minville', written in a cursive style.

Anick Minville, pharmacienne

# Rapport de la Direction des services professionnels



En 2010-2011 se sont concrétisés les divers projets décrits dans le programme d'inspection professionnelle 2010-2011.

## Programme de surveillance de l'exercice de la profession

Le nouveau programme de surveillance de l'Ordre est basé sur des *Standards de pratique* qui précisent les attentes de l'Ordre en regard de la pratique actualisée, avancée et d'avenir des pharmaciens. Ces standards ont été transmis à tous les pharmaciens en décembre 2010. Le programme de surveillance et les outils qui l'accompagnent ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Ordre en février 2011. Un programme informatique en soutien au nouveau programme de surveillance est en développement.

Le premier cycle de cinq ans du programme de surveillance de l'Ordre est prévu pour l'automne 2011.

Au moment d'écrire ces lignes, une tournée d'information pour présenter le nouveau programme était en cours. Dix-sept présentations seront données dans quatorze villes du Québec.

## Perfectionnement du programme d'inspection particulière sur la compétence

La mise à jour du programme d'inspection particulière sur la compétence s'est poursuivie en 2010-2011. Les éléments clés sur la compétence ont été révisés, de même que les 55 cas disponibles pour les entrevues orales structurées (EOS). Vingt nouvelles situations cliniques sont également en processus de développement pour le milieu communautaire.

La Direction des services professionnels (DSP) développe également une entrevue orale structurée (EOS) pour les établissements de santé. Quarante situations cliniques seront rédigées.

## Évaluation de l'applicabilité d'un modèle intégré d'évaluation de l'exercice professionnel

Dans le cadre d'un partenariat avec le Département d'informatique clinique de la Faculté de médecine de l'Université McGill, l'Ordre participe depuis plus de trois ans à un projet de recherche visant à étudier la faisabilité d'un mécanisme d'inspection qui pourrait apporter une valeur ajoutée au programme que nous allons bientôt mettre en place. À l'aide des données administratives et de facturation de la RAMQ, nous consignons certains indicateurs par pharmacie et retournons cette information au pharmacien propriétaire, accompagnée de données comparatives avec l'ensemble des autres pharmacies communautaires du Québec. Jusqu'à présent, deux indicateurs ont été évalués : l'utilisation optimale des médicaments antihypertenseurs et l'utilisation optimale des médicaments pour l'asthme. Au total, trois indicateurs seront évalués et les résultats seront transmis aux pharmacies sélectionnées de façon aléatoire. Ceci nous permettra de déterminer avec précision l'effet de cette rétroaction.

## ➤ Réponse aux demandes d'information des pharmaciens

Au cours du dernier exercice, la DSP a répondu approximativement à 4500 appels provenant de pharmaciens.

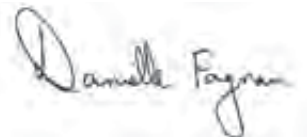
## ➤ Encadrement de la pratique

La *Norme sur la délégation en pharmacie* ainsi que la *Norme sur la délégation de la vérification contenant-contenu : planification et implantation* ont été publiées en décembre 2010. Des lignes directrices sur la robotisation et les technologies de l'information et des communications en pharmacie seront publiées au cours de l'année 2011. La norme sur les préparations magistrales stériles et celle sur les préparations magistrales non stériles seront publiées à l'automne 2011. Elles seront accompagnées d'un calendrier facilitant ainsi leur mise en application. La DSP travaille également sur un projet de norme encadrant les pratiques de conditionnement « unidose » et « multidose ».

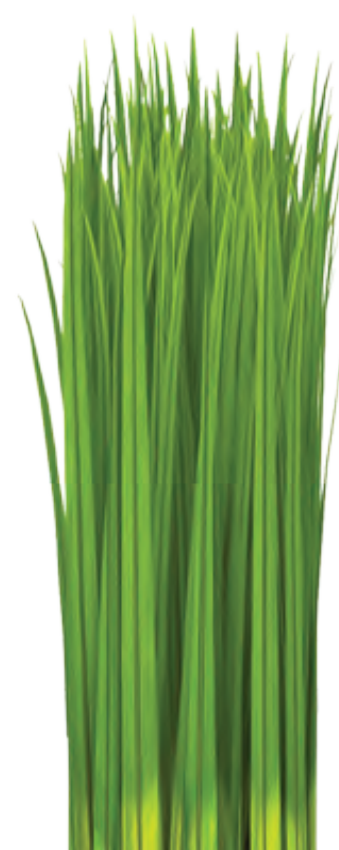
## ➤ Service d'accompagnement

Par le biais de sa coordonnatrice de pratique professionnelle, la DSP a participé à des projets pilotes sur la délégation et la télépharmacie. La DSP a également publié 10 chroniques « Des questions, des réponses » dans *L'interaction*. Des travaux sur les effectifs professionnels requis en fonction de l'évolution de la profession et sur le bilan comparatif des médicaments sont également en cours. Notre coordonnatrice est aussi responsable de la coordination du comité de veille sur les nouvelles pratiques liées aux développements technologiques.

La directrice,



Danielle Fagnan, pharmacienne, M. Sc.



# Liste du personnel de l'Ordre au 31 mars 2011

L'Ordre compte 44 employés à temps plein ou partiel.

## Direction générale

Manon Lambert, *pharmacienne, directrice générale et secrétaire*

Michel Caron, *pharmacien, adjoint professionnel à la Direction générale*

Marie-Claude Poulin, *pharmacienne, adjointe à l'organisation des soins et services pharmaceutiques*

Lise Carrière, *adjointe administrative, bureau de la présidente*

Sandrine Perret, *adjointe administrative, bureau de la directrice générale et secrétaire*

### Secrétariat général

Manon Bonnier, *avocate, secrétaire générale adjointe*

Véronique Ardouin, *avocate, conseillère juridique*

Kevin Bezin, *secrétaire administratif, inscription des sociétés et gestion du tableau*

Danielle Boulais, *responsable du programme Alerte*

Diane Côté, *secrétaire administrative, inscription des sociétés et gestion du tableau*

Nadine Nzoyihera, *secrétaire administrative, inscription*

Geneviève Richard, *secrétaire du conseil de discipline*

### Services administratifs

Olier Mornard, *CGA, chef des services administratifs*

Nathalie Tellier, *coordonnatrice des processus applicatifs*

André Gravel, *commis général*

Huguette Lanthier, *contrôleur*

Lounis Remila, *administrateur réseau*

Marie-Chantal St-Laurent, *paie-maître et assistante à la comptabilité*

### Communications

Julie Villeneuve, *chef du Service des communications*

Dorothée Philippon, *conseillère en communications*

Valérie Verville, *conseillère en communications*

## Direction des services professionnels

Danielle Fagnan, *pharmacienne, directrice*

Guylaine Bertrand, *pharmacienne, coordonnatrice de pratique professionnelle*

Céline Breton, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Line Fontaine, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Pascale Gervais, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Josée Morin, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Francine Terriault-Ladouceur, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Josée Mélançon, *agente administrative*

Marie-Noëlle Caron, *secrétaire administrative*

France Désormeaux, *secrétaire administrative*

## Direction de l'admission et du perfectionnement

Anick Minville, *pharmacienne, directrice*

Nicole Houle, *andragogue, agente DAP*

Alexandra Bagnas, *secrétaire administrative, admission à la pratique (par intérim)*

Louise Blais, *secrétaire administrative, admission et perfectionnement*

Catherine Dubois, *responsable de la formation continue*

Line Moreau, *secrétaire administrative, admission à la pratique*

## Direction des enquêtes

Jocelyn Binet, *pharmacien, avocat, directeur des enquêtes et syndic*

Francine Côté, *pharmacienne, syndic adjoint*

Nathalie Lacasse, *pharmacienne, syndic adjoint*

Marie-Josée Loiselle, *pharmacienne, syndic adjoint*

Eveline Langevin, *secrétaire administrative*

Suzanne Lemire, *secrétaire administrative*

Hélène Pépin, *secrétaire administrative*

# Comité de gestion de l'Ordre



**Le comité de gestion de l'Ordre – rangée du haut**  
Manon Lambert, directrice générale et secrétaire  
Danielle Fagnan, directrice des services professionnels  
Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement  
Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic

**Rangée du bas**  
Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe  
Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale  
Marie-Claude Poulin, adjointe à l'organisation des soins et services pharmaceutiques  
Olier Mornard, chef des services administratifs  
Julie Villeneuve, chef du Service des communications

The background features a vibrant green color palette. On the right side, there are soft, wavy, horizontal lines in various shades of green, creating a sense of movement and depth. On the left side, there are sharp, geometric shapes: a large white triangle pointing towards the top right, a smaller blue triangle nested within it, and a dark green triangle at the bottom left. The overall composition is modern and dynamic.

# Les membres de l'Ordre

# Admission à la pratique

## 1) Activités relatives à la gestion du Programme de stages de l'Ordre

Deux cent soixante-cinq rapports de stage internat ont été corrigés. Comme en font foi les résultats présentés au tableau 1, la qualité et la rigueur du travail des étudiants méritent d'être soulignées.

Tableau 1

### Résultats des rapports de stage internat

Qualificatifs de l'échelle de notation	Nombre de rapports	Résultats (%)
Exceptionnel : niveau de compétence nettement au-delà des attentes	13	5
Supérieur : niveau dépassant les attentes habituelles	91	35
Attendu : niveau conforme aux attentes	127	47
Limite : niveau au-dessous des attentes*	34	13
Insuffisant : rendement nettement inadéquat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>	<b>100</b>

\* Cinq compléments de rapport exigés.

## 2) Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre procède à l'évaluation de la demande d'équivalence en respect du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* en vigueur depuis juin 2008.

Au total, 87 demandes d'équivalence de diplômes provenant de pharmaciens originaires de l'extérieur du Québec ont été traitées.

Tableau 2

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues	Acceptées	Refusées	
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	87	0	2	0

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession. Lorsque la formation menant à l'obtention du diplôme donnant ouverture au permis est réussie ou lorsque l'équivalence de diplôme est accordée, le candidat doit effectuer le stage internat de l'Ordre. Les données relatives à l'équivalence de diplôme sont transposées à titre de demandes acceptées en partie, qu'on retrouve au tableau 3.

Tableau 3

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	
Au Canada	21	0	21	0	0
Hors du Canada	87+ 30*	0	115	2	0

\* Nombre de demandes d'équivalence de diplôme (87) transposées en demandes d'équivalence de la formation acceptées en partie, auxquelles s'ajoutent 30 demandes d'équivalence de la formation.

Vingt pharmaciens canadiens ont demandé une reconnaissance de leurs qualifications professionnelles en vertu de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*. Ces personnes doivent réussir un cours de trois crédits sur la législation et le système de santé québécois pour obtenir un permis d'exercice de la pharmacie au Québec.

Après l'étude de leur demande, la plupart des diplômés formés à l'étranger reçoivent une prescription de formation d'appoint, déterminée selon les besoins identifiés lors de l'évaluation, pour l'obtention d'une équivalence de diplôme ou de la formation. Les recommandations formulées incluent un ou plusieurs cours pour un total variant de 3 à 100 crédits de formation complémentaire. Les recommandations incluent également la réussite de certains stages prévus au *Programme de stages* de l'Ordre. L'Ordre n'exige pas la réussite d'un examen pour la reconnaissance de l'équivalence ni pour la délivrance du permis d'exercice.

Au cours de l'année 2010-2011, 17 diplômés formés hors du Québec ont obtenu une équivalence de leur diplôme ou de leur formation à la suite de la réussite des cours et des stages exigés par l'Ordre, le cas échéant. Cinq personnes formées hors Canada ont reçu l'autorisation de s'inscrire au stage internat de l'Ordre. Ce stage représente la seule condition supplémentaire imposée pour la délivrance du permis d'exercice de la pharmacie. Cette condition est précisée dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. L'Ordre n'a reçu aucune demande spécifique de reconnaissance d'équivalence de cette condition.

Le tableau 4 indique le lieu et l'année d'obtention du diplôme des personnes ayant soumis une demande d'équivalence au cours de l'année 2010-2011.

**Tableau 4**

**Lieu d'obtention du diplôme en pharmacie des demandeurs d'équivalence de diplôme et de formation**

Lieu du diplôme ou de la formation (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme ou de la fin des études en pharmacie
Albanie	1	2008
Algérie	9	1981, 1985, 1988, 1991, 1995, 2001, 2004, 2006
Angleterre	1	2010
Argentine	1	1990
Australie	1	2006
Brésil	4	1995, 1997, 2004, 2007
Colombie	3	2000, 2002, 2006
Congo	1	1998
Côte d'Ivoire	1	2007
Cuba	1	1998
Égypte	25	1985, 1986, 1992, 1997, 1999, 2000, 2001, 2002, 2004, 2005, 2007, 2008
Espagne	1	2007
États-Unis	1	2006
France	8	1985, 1987, 1993, 2003, 2006, 2009
Haïti	5	1992, 1994, 1997, 2003
Iran	4	1985, 2001, 2002, 2004
Liban	4	1995, 1997, 2001, 2006
Mali	1	2004
Maroc	5	1993, 1999, 2002, 2003
Ouzbékistan	1	1984
Pérou	4	1998, 2004, 2006
Roumanie	2	2002, 2005
Russie	5	1994, 1997, 1998, 1999, 2006
Sénégal	4	1986, 2000, 2001, 2004
Syrie	9	1990, 1992, 1995, 1997, 1998, 1999, 2001, 2002
Togo	1	2008
Tunisie	4	1986, 1989, 1998, 2006
Ukraine	1	2003
Venezuela	1	1995

### 3) Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

À l'heure actuelle, l'Ordre ne dispose pas de règlement pris en application du paragraphe e, de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession. L'Ordre n'a pas non plus de règlement pris en application du paragraphe i, de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

### 4) Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Au cours de l'année 2010-2011, six permis temporaires ont été délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre ne dispose pas de réglementation permettant la délivrance de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux. Par ailleurs, l'Ordre a fourni à l'Office des professions, en juin 2008, un avis détaillé expliquant les motifs pour lesquels le Conseil d'administration n'a pas adopté de règlement en vertu des paragraphes q et r de l'article 94 du *Code des professions*.

### 5) Activités relatives à la délivrance des permis

Trois cent dix-huit demandes de permis fondées sur la détention du baccalauréat en pharmacie émis par l'Université de Montréal ou par l'Université Laval ont été étudiées.

**Tableau 5**

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Demandes	Nombre
Reçues	318
Acceptées	318
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Seize diplômés formés à l'étranger, pour lesquels la prescription de formation d'appoint avait été faite au cours des années précédentes, ont réussi les conditions menant à l'obtention d'une équivalence du diplôme ou de la formation et ont obtenu un permis d'exercice au cours de l'année 2010-2011. De plus, cinq candidats ont débuté le stage internat au cours de cette période.

**Tableau 6**

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Demandes	Nombre
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

**Tableau 7**

**Demandes fondées sur la reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités**

Demandes	Nombre
Reçues	9
Acceptées	9
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

**Tableau 8**

**Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec**

Demandes	Nombre
Reçues	6
Acceptées	6
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a reçu six demandes de délivrance d'un permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec. Ces six demandes ont été faites en vertu de l'*Accord de mobilité à l'intention des pharmaciens canadiens*. Ces personnes doivent fournir la preuve de la réussite d'un cours de formation d'appoint imposé pour la délivrance du permis d'exercice. Il s'agit d'un cours de trois crédits sur la législation pharmaceutique et le système de santé québécois.

**Tableau 9**

**Autres conditions et modalités de délivrance des permis**

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	16
Ayant débuté le processus	5

## ➤ Frais exigibles

Tout candidat admissible à l'exercice de la profession (étudiant en pharmacie ou candidat à l'équivalence de diplôme ou de formation) doit s'acquitter des frais indiqués au tableau 10. Les montants excluent les taxes.

**Tableau 10**

**Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession**

Frais exigibles	Montant (\$)
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	
– Première demande d'évaluation	500
– Demande subséquente	300
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	Inclus dans l'évaluation de la demande d'équivalence de diplôme et de formation
Délivrance d'un permis temporaire	110
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	–
Délivrance d'un permis spécial	–
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	110
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	110
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la pharmacie hors du Québec	110
Autres : délivrance d'une carte d'immatriculation	110

– : Non en vigueur.

## 6) Activités relatives à la formation continue

Le *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence* (COU) est en vigueur depuis le 20 septembre 2001. Actuellement, près de 7318 attestations ont été émises et 521 personnes se sont prévaluées de l'exemption de suivre et de réussir la formation leur permettant de prescrire la COU. Une limitation du permis d'exercice pour cet acte a été imposée à 60 pharmaciens ne s'étant pas conformés au règlement précité.

L'Ordre n'a pas de règlement général sur la formation continue obligatoire.

De plus, la Direction de l'admission et du perfectionnement (DAP) est responsable de la gestion du *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*. Au 31 mars 2011, 420 activités de formation continue ont été accréditées dont 162 activités ponctuelles, 172 activités récurrentes et 67 activités d'autoformation. Environ 46 500 saisies de données ont été réalisées pour produire les attestations individuelles de formation continue des pharmaciens. Le nombre moyen d'unités de formation continue accordées aux participants se situe à 18, soit environ 18 heures de formation par participant.

La DAP a aussi poursuivi ses activités de formation au cours de l'année 2010-2011.

Tableau 11

### Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
<i>Contraception hormonale : conseiller et guider dans la bonne direction</i> (manuel d'autoformation)	3	23
		<b>Total = 1 255</b>
<i>La douleur aiguë et la douleur chronique : pour mieux comprendre, gérer et soulager</i> (DVD d'autoformation)	6	34
		<b>Total = 575</b>
<i>Cessation tabagique – une formation qui fait mouche... pour aider les fumeurs à décrocher</i> (mise à jour du manuel d'autoformation)	3	105
		<b>Total = 2 048</b>
<i>Code de déontologie : une ligne de conduite pour le pharmacien</i> (manuel d'autoformation)	3	778
<i>La surveillance de la thérapie médicamenteuse et les analyses de laboratoire</i> (formation en salle)	6	306

# Effectif professionnel au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011, le nombre de pharmaciens au Québec avait progressé de 3,1 %, une hausse comparable à celle observée pour le précédent exercice. La province compte maintenant 7904 pharmaciens comparativement à 7667 l'an dernier.

Les femmes sont toujours aussi présentes au sein de la profession avec une proportion de 64,9 % (augmentation de 0,4 % depuis 2010). Le nombre de pharmaciens de sexe masculin a augmenté légèrement, même si le pourcentage est en baisse (tableau 7).

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a délivré 359 nouveaux permis d'exercice. Il a également délivré un permis à une personne qui ne s'est finalement pas inscrite au tableau. L'Ordre a renouvelé une autorisation spéciale de pratiquer la profession de pharmacien et révoqué un permis. Trois décisions de radiation ont été rendues, une par le comité exécutif pour non-paiement de la cotisation annuelle et deux par le conseil de discipline. Au 31 mars 2011, sept pharmaciens possèdent un permis temporaire et deux pharmaciens ont un droit d'exercice limité.

## Les pharmaciens

Tableau 1

Effectifs des membres au 31 mars 2011

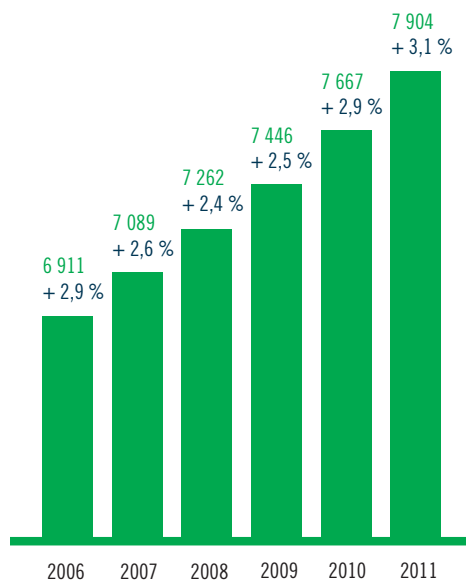


Tableau 2

Effectifs divers

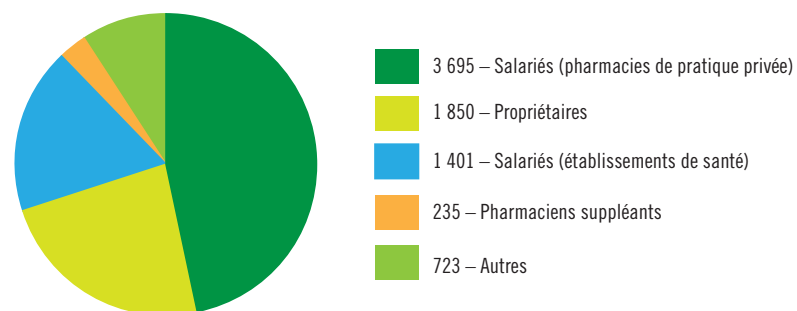
	Femmes	Hommes	Total
Premières inscriptions	243	108	351
Inscriptions	116	17	133
Démissions	155	52	207
Retraits pour non-paiement	15	20	35
Décès	2	6	8
Radiations	3	0	3
Permis temporaires	4	3	7
Successions	0	1	1

Tableau 3

Répartition géographique des pharmaciens

Région administrative	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	218	2,8
Région 2 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	287	3,6
Région 3 : Capitale-Nationale	1 106	14
Région 4 : Mauricie	264	3,3
Région 5 : Estrie	279	3,5
Région 6 : Montréal	2 167	27,4
Région 7 : Outaouais	226	2,9
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	123	1,6
Région 9 : Côte-Nord	67	0,8
Région 10 : Nord-du-Québec	19	0,2
Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	89	1,1
Région 12 : Chaudières-Appalaches	398	5,0
Région 13 : Laval	378	4,8
Région 14 : Lanaudière	361	4,7
Région 15 : Laurentides	419	5,3
Région 16 : Montérégie	1 233	15,6
Région 17 : Centre-du-Québec	171	2,2
Hors du Québec	99	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>7 904</b>	<b>100</b>

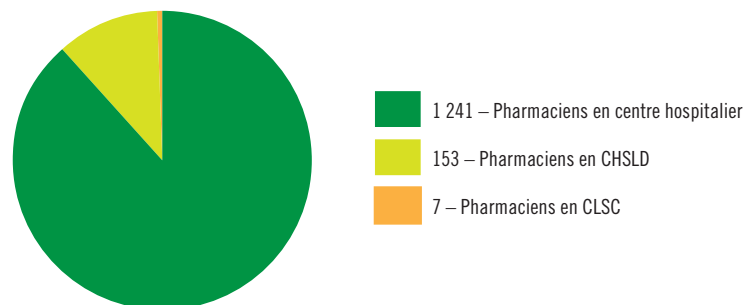
**Tableau 4**  
Effectifs par milieu de pratique



**Tableau 5**  
Ventilation de la catégorie « Autres »

Type	Nombre
Industrie/recherche	205
Sans emploi	110
Gouvernement/organisme	101
Consultation/conseil	50
Enseignement	62
Cadre d'association	27
Autre profession	17
Retraité	58
Militaire	16
Maternité/maladie/études/autres	77
<b>TOTAL</b>	<b>723</b>

**Tableau 6**  
Ventilation de la catégorie « Salariés » (établissements de santé)



**Tableau 7**  
Répartition des sexes par milieu de pratique

Statut	Femmes	%	Hommes	%	Total
Salariés (pharmacies de pratique privée)	2 634	71,3	1 061	28,7	3 695
Propriétaires	862	46,6	988	53,4	1 850
Salariés (établissements de santé)	1 075	76,7	326	23,3	1 401
Pharmaciens suppléants	108	46,0	127	54,0	235
Autres	452	62,5	271	37,5	723
<b>TOTAL</b>	<b>5 131</b>	<b>64,9</b>	<b>2 773</b>	<b>35,1</b>	<b>7 904</b>

**Tableau 8**  
Âge moyen de l'effectif, par sexe et milieu de pratique

Statut	Femmes	Hommes
Salariés (pharmacies de pratique privée)	39,1	47,1
Propriétaires	42,6	46
Salariés (établissements de santé)	41,1	46
Pharmaciens suppléants	42	50
Autres	48	59,4

## Cotisation

L'Ordre des pharmaciens du Québec comptait deux types de membres lors de l'exercice 2010-2011 : les membres réguliers (leur cotisation annuelle s'élevant à 775 \$) et les membres retraités (leur cotisation s'élevant à 77,50 \$, soit 10 % de la cotisation régulière).

### Montant des cotisations

2005-2006	591,50 \$
2006-2007	626,00 \$
2007-2008	668,00 \$
2008-2009	738,00 \$
2009-2010	756,00 \$
2010-2011	775,00 \$

## Les pharmacies de pratique privée

Tableau 1

### Répartition géographique des pharmacies de pratique privée

Région administrative	2010-2011	%	2009-2010
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	58	3,3	57
Région 2 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	75	4,3	73
Région 3 : Capitale-Nationale	190	10,8	188
Région 4 : Mauricie	57	3,2	57
Région 5 : Estrie	59	3,4	57
Région 6 : Montréal	430	24,4	430
Région 7 : Outaouais	67	3,8	66
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	29	1,6	29
Région 9 : Côte-Nord	16	0,9	15
Région 10 : Nord-du-Québec	4	0,2	4
Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	1,7	27
Région 12 : Chaudières-Appalaches	112	6,4	110
Région 13 : Laval	80	4,5	80
Région 14 : Lanaudière	97	5,5	95
Région 15 : Laurentides	116	6,6	113
Région 16 : Montérégie	293	16,7	287
Région 17 : Centre-du-Québec	48	2,7	49
<b>TOTAL</b>	<b>1 759</b>	<b>100</b>	<b>1 737</b>

Tableau 2

### Évolution du nombre de pharmacies de pratique privée

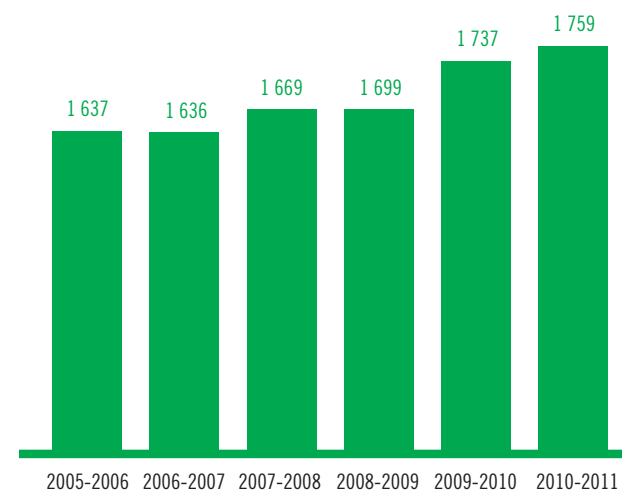


Tableau 3

### Nombre de membres par type de sociétés

SENCRL	25
SPA	886

# Les états financiers

The background features a solid light blue color. On the left side, there is a large, stylized graphic composed of overlapping geometric shapes: a white triangle pointing upwards and to the right, a blue triangle pointing downwards and to the right, and a green triangle pointing downwards and to the right. On the right side, there is a decorative wave pattern in shades of blue and purple, creating a sense of movement and depth.

## ➤ Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des pharmaciens du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

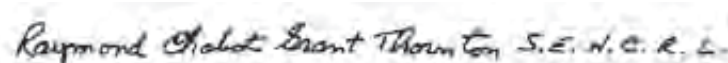
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Autre point

Les états financiers de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 11 mai 2010.



Montréal  
Le 18 mai 2011

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 17606

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

PRODUITS ET CHARGES / exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	5 962 024	5 609 835
Inscriptions et droits d'admission	168 945	145 840
Envois postaux	81 000	84 564
Charges administratives - corporations	95 350	78 450
Formation continue	128 410	76 233
Amendes disciplinaires	85 600	75 500
Code médicament	21 732	25 677
Dépenses disciplinaires	17 492	24 892
Colloque	118 620	
Loyer	16 695	
Perte sur la cession de placements	(10 435)	(2 235)
Intérêts	149 374	129 595
Autres	27 960	26 104
	<b>6 862 767</b>	<b>6 274 455</b>
<b>CHARGES</b>		
Conseil d'administration et comité exécutif	483 898	471 592
Comités et groupes de travail	345 520	224 988
Secrétariat général	2 499 756	1 935 338
Services professionnels	1 649 009	1 560 622
Admission et perfectionnement	623 525	514 735
Direction des enquêtes	1 190 999	1 060 677
Dépenses non récurrentes	122 056	225 742
	<b>6 914 763</b>	<b>5 993 694</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		
	<b>(51 996)</b>	<b>280 761</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 4 et 9 fournissent d'autres informations sur les produits et charges.


## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

BILAN / au 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	12 486	155 750
Dépôts à terme (note 6)	6 310 000	6 730 000
Débiteurs (note 7)	241 612	104 542
Stocks		12 688
Frais payés d'avance	87 864	81 238
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	457 298	590 286
	<b>7 109 260</b>	<b>7 674 504</b>
Placements (note 8)	2 431 667	2 349 174
Immobilisations (note 9)	1 871 647	960 354
	<b>11 412 574</b>	<b>10 984 032</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	1 480 830	1 445 483
Revenus perçus d'avance	153 130	47 000
Cotisations perçues d'avance	5 468 278	5 124 145
	<b>7 102 238</b>	<b>6 616 628</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	1 871 647	960 354
Grevés d'affectations d'origine interne (note 12)	608 427	1 603 375
Non affectés	1 830 262	1 803 675
	<b>4 310 336</b>	<b>4 367 404</b>
	<b>11 412 574</b>	<b>10 984 032</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Diane Lamarre, administratrice

  
Stéphanie Mercier, administratrice

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS / exercice terminé le 31 mars 2011

	2011				
	Investis en immobilisations \$	Grevés d'affectations d'origine interne \$	Cumul des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente	Non affectés \$	Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	960 354	1 603 375	76 988	1 726 687	4 367 404
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(165 860)	(46 819)	—	160 683	(51 996)
Investissement en immobilisations	1 077 153	(948 129)		(129 024)	
Variations des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente					
Pertes latentes sur les placements disponibles à la vente			(15 507)		(15 507)
Reclassement à l'état des produits et charges des pertes nettes réalisées sur les placements disponibles à la vente			10 435		10 435
	1 077 153	(948 129)	(5 072)	(129 024)	(5 072)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 871 647</b>	<b>608 427</b>	<b>71 916</b>	<b>1 758 346</b>	<b>4 310 336</b>

	2010				
	Investis en immobilisations \$	Grevés d'affectations d'origine interne \$	Cumul des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente	Non affectés \$	Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	1 042 897	150 000	86 686	2 816 758	4 096 341
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(149 735)	1 453 375	—	(1 022 879)	280 761
Investissement en immobilisations	67 192			(67 192)	
Variations des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente					
Pertes latentes sur les placements disponibles à la vente			(11 028)		(11 028)
Reclassement à l'état des produits et charges des pertes nettes réalisées sur les placements disponibles à la vente			1 330		1 330
	67 192	—	(9 698)	(67 192)	(9 698)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>960 354</b>	<b>1 603 375</b>	<b>76 988</b>	<b>1 726 687</b>	<b>4 367 404</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE / exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(51 996)	280 761
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	165 860	149 735
Perte sur la cession de placements	10 435	2 235
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	354 602	531 849
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	478 901	964 580
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(1 456 097)	(620 938)
Cession de placements	1 491 085	110 000
Acquisition de dépôts à terme	(6 752 800)	(4 793 000)
Encaissement de dépôts à terme	7 172 800	3 800 000
Immobilisations	(1 077 153)	(67 192)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(622 165)	(1 571 130)
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(143 264)</b>	<b>(606 550)</b>
Encaisse au début	155 750	762 300
Encaisse à la fin	<b>12 486</b>	<b>155 750</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES / au 31 mars 2011

### 1 Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre est constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

### 2 Normes comptables futures

Au 18 mai 2011, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus du Canada (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Ordre.

### 3 Principales méthodes comptables

#### Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

L'encaisse et les dépôts à terme sont respectivement classés et désignés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

#### *Prêts et créances*

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur durable, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des produits et charges au poste Gain (perte) sur la cession de placements.

#### *Autres passifs financiers*

Les créiteurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Constatation des produits**

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

#### ➤ Cotisations des membres :

Les produits tirés des cotisations sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de validité des cotisations ;

#### ➤ Inscriptions et droits d'admission, formation continue et colloque :

Les produits tirés des inscriptions et droits d'admission, de la formation continue et d'un colloque sont constatés à titre de produits lorsque ces activités ont lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des activités encaissées mais non encore gagnées est comptabilisé à titre de revenus perçus d'avance ;

#### ➤ Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges totales de chacune des activités.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois.

#### **Amortissement**

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Immeubles en copropriété	2,50 %
Aménagements	6,67 %
Améliorations locatives	10,00 %
Mobilier et équipement de bureau	20,00 %
Système informatique et matériel informatique	20,00 % et 33,33 %

#### **Entité contrôlée**

L'Ordre nomme les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après le « Fonds »). À partir d'informations fournies par les membres du Conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 13.

#### 4 Informations sur les produits et charges et opérations conclues avec des apparentés

Les frais généraux sont ventilés comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Conseil d'administration et comité exécutif	73 800	71 612
Comités et groupes de travail	52 714	35 806
Secrétariat général	379 543	286 447
Services professionnels	253 029	232 738
Admission et perfectionnement	94 886	80 563
Direction des enquêtes	179 229	161 126
Dépenses non récurrentes	21 085	26 854
	<b>1 054 286</b>	<b>895 146</b>

#### Opérations conclues avec des apparentés

L'Ordre a effectué des ventes au Fonds pour un montant de 11 636 \$ au cours de l'exercice (6 735 \$ en 2010). Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

#### Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 138 282 \$ à titre de contributions à ce régime (134 444 \$ en 2010).

#### 5 Informations sur les flux de trésorerie

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Débiteurs	(137 070)	6 396
Stocks	12 688	(2 906)
Frais payés d'avance	(6 626)	(3 607)
Créditeurs	35 347	114 003
Revenus perçus d'avance	106 130	36 962
Cotisations perçues d'avance	344 133	381 001
	<b>354 602</b>	<b>531 849</b>

#### 6 Dépôts à terme

Dépôts à terme, taux de 1,25 % (taux variant de 0,85 % à 1,0 % en 2010), échéant de novembre 2013 à mars 2014, encaissables en tout temps

2011 \$	2010 \$
<b>6 310 000</b>	<b>6 730 000</b>

#### 7 Débiteurs

Comptes clients  
Intérêts courus  
Discipline et poursuites  
Subvention

2011 \$	2010 \$
161 608	46 708
39 716	38 444
40 288	9 961
	9 429
<b>241 612</b>	<b>104 542</b>

#### 8 Placements

##### a) Juste valeur, coût et gain non réalisé (perte non réalisée)

##### Obligations

Provinciales, taux variant de 4,5 % à 5,375 %, échéant de décembre 2011 à décembre 2017

Municipales, taux variant de 2,5 % à 4,5 %, échéant de novembre 2011 à octobre 2015

Portion réalisable au cours du prochain exercice

Juste valeur \$	Coût \$	2011 Gains latents (pertes latentes) \$
930 303	909 163	21 140
1 958 662	1 907 886	50 776
<b>2 888 965</b>	<b>2 817 049</b>	<b>71 916</b>
457 298	457 979	(681)
<b>2 431 667</b>	<b>2 359 070</b>	<b>72 597</b>

	Juste valeur \$	Coût \$	2010 Gains latents (pertes latentes) \$
Fonds du marché monétaire	50 312	50 526	(214)
Obligations			
Provinciales, taux variant de 4,5 % à 5,375 %, échéant de décembre 2011 à décembre 2016	763 829	733 735	30 094
Municipales, taux variant de 1,5 % à 4,5 %, échéant d'avril 2010 à mars 2014	2 125 319	2 078 211	47 108
	<u>2 939 460</u>	<u>2 862 472</u>	<u>76 988</u>
Portion réalisable au cours du prochain exercice	590 286	585 429	4 857
	<u><b>2 349 174</b></u>	<u><b>2 277 043</b></u>	<u><b>72 131</b></u>

La juste valeur des placements en obligations a été établie selon le dernier cours acheteur.

#### b) Échéancier au 31 mars 2011

	Juste valeur				Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations en \$	457 298	569 709	1 560 266	301 692	2 888 965
Obligations en %	15,83	19,72	54,01	10,44	100,00

## 9 Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2011 Coût non amorti \$
Immeubles en copropriété	1 722 997	348 138	1 374 859
Aménagements	13 729		13 729
Améliorations locatives	359 809	98 611	261 198
Mobilier et équipement de bureau	528 948	376 549	152 399
Système informatique et matériel informatique	352 771	283 309	69 462
	<u><b>2 978 254</b></u>	<u><b>1 106 607</b></u>	<u><b>1 871 647</b></u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2010 Coût non amorti \$
Immeubles en copropriété	788 597	310 903	477 694
Améliorations locatives	359 809	62 598	297 211
Mobilier et équipement de bureau	561 725	443 361	118 364
Système informatique et matériel informatique	344 527	277 442	67 085
	<u><b>2 054 658</b></u>	<u><b>1 094 304</b></u>	<u><b>960 354</b></u>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 165 860 \$ (149 735 \$ en 2010).

## 10 Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, mis à la disposition de l'Ordre, pour un montant maximum autorisé de 50 000 \$, au taux de 1 % en sus du taux préférentiel (4 % ; 3,25 % en 2010), renouvelable annuellement en août, a été contracté sans garantie spécifique.

## 11 Crédeurs

	2011 \$	2010 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	268 630	372 424
Dû à l'Office des professions	169 463	154 641
Salaires et retenues à la source	344 607	335 129
Taxes de vente	698 130	583 289
	<u><b>1 480 830</b></u>	<u><b>1 445 483</b></u>

## 12 Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de réserver à même le solde des actifs nets non affectés les sommes suivantes :

- 150 000 \$ pour un projet à venir de collaboration à des recherches sur l'inspection professionnelle avec l'Université McGill (Clinical & Health Informatics Research Group). Au cours de l'exercice, un montant de 46 819 \$ a été engagé dans ce projet. Au 31 mars 2011, le solde des fonds affectés à ce projet est de 56 556 \$ ;
- 300 000 \$ pour les projets de développement ;
- 1 200 000 \$ pour l'acquisition et l'amélioration d'immeubles en copropriété et la réfection des locaux existants. Au cours de l'exercice, un montant de 948 129 \$ a été engagé pour ce projet. Au 31 mars 2011, le solde des fonds affectés à ce projet est de 251 871 \$.

## 13 Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds au 31 décembre 2010 :

	2010 \$	2009 \$
Total de l'actif	11 402 041	9 553 868
Total du passif	5 838 509	4 114 542
Actifs nets (a)	5 563 532	5 439 326
Produits	2 137 084	1 929 103
Charges	2 643 768	1 876 951
Activités de placements (produits nets)	274 182	305 893
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	939 561	612 405
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(890 779)	(652 378)

- (a) Selon la *Loi sur les assurances*, le Fonds doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis. Le Fonds respecte cette exigence au 31 décembre 2010.

De plus, le Fonds est soumis aux exigences de l'Autorité des marchés financiers relativement à une directive concernant un test de capital minimal. Au 31 décembre 2010, le Fonds respecte ces exigences.

## 14 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers

### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

#### Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme et les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements en obligations.

#### Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable.

#### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquiescer ses obligations, l'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

## 15 Gestion du capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités ;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre définit son capital comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Actifs nets	4 310 336	4 367 404
Cotisations perçues d'avance	5 468 278	5 124 145
	<b>9 778 614</b>	<b>9 491 549</b>

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

L'Ordre gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. Au cours de l'exercice, l'Ordre s'est conformé aux exigences liées à ces apports affectés.

## 16 Engagements

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en juin 2018, à verser une somme de 380 900 \$ pour des locaux pour bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 48 400 \$ en 2012 et 2013, à 52 900 \$ en 2014 et à 54 400 \$ en 2015 et 2016. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'une entente de services échéant en octobre 2012, à verser une somme de 9 500 \$ pour des services Internet. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 6 000 \$ en 2012 et à 3 500 \$ en 2013.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Cette entente a pour objet l'élaboration d'un programme de formation d'appoint en pharmacie en collaboration avec l'Université de Montréal. Le Ministère s'est engagé à verser à l'Ordre une contribution pouvant atteindre 1 052 000 \$ pour l'élaboration de ce programme. Cette entente prend fin le 1<sup>er</sup> février 2012.

Le coût total du projet est estimé à 1 100 000 \$.

## 17 Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
<b>DÉPENSES – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF</b>		
Conseil d'administration		
Jetons de présence	125 028	119 555
Frais de voyage, de déplacement et de représentation	33 138	46 338
Élections		26 901
Frais de réunions	17 392	14 996
Comité exécutif		
Salaires et jetons de présence		
Présidente	121 125	124 868
Premier vice-président	6 999	4 760
Second vice-président	1 585	6 492
Trésorier	5 537	5 753
Administrateur nommé	9 433	4 802
Charges sociales	10 268	10 646
Frais de voyage, de déplacement et de représentation	26 999	27 782
Frais de congrès hors Québec	6 534	5 807
Assurance responsabilité	46 060	43 430
Radiation de la compensation pour les cotisations fiscales supplémentaires		(42 150)
Quote-part des frais généraux	73 800	71 612
	<b>483 898</b>	<b>471 592</b>

## COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

	2011 \$	2010 \$
<b>Comités obligatoires</b>		
Inspection professionnelle	50 436	37 820
Discipline	34 743	31 553
Admission à la pratique professionnelle	13 575	12 897
Révision des demandes d'équivalence	3 643	2 063
Révision des plaintes	11 803	1 072
Enquêtes et contrôles médicaments	1 075	878
	<b>115 275</b>	<b>86 283</b>
<b>Comités facultatifs</b>		
Pharmaceutiques		
Veille – nouvelles technologies	25 318	17 805
Implantation art. 17 – loi 90		4 476
Règlement – exercice en société	1 359	3 417
Louis-Hébert	822	327
Organisation de la pratique professionnelle	25 921	
Surveillance thérapie médicamenteuse	1 723	
Conjoint OPQ/CMQ	652	
AD HOC	3 209	14 709
	<b>59 004</b>	<b>40 734</b>
<b>Gestion</b>		
Gouvernance	18 421	14 970
Vérification et éthique	7 211	6 121
Rendement et évaluation de la directrice générale	619	2 254
	<b>26 251</b>	<b>23 345</b>
	<b>85 255</b>	<b>64 079</b>
<b>Groupes de travail</b>		
Magistrales	12 724	20 286
Régionaux – services pharmaceutiques	10 459	11 109
Enquêtes de compétences	44 125	7 159
AD HOC	8 324	3 411
	<b>75 632</b>	<b>41 965</b>
	<b>276 162</b>	<b>192 327</b>
Charges sociales – comités et groupes de travail	16 644	10 905
Radiation de la compensation pour les cotisations fiscales supplémentaires		(14 050)
Quote-part des frais généraux	52 714	35 806
	<b>345 520</b>	<b>224 988</b>

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

	2011 \$	2010 \$
Salaires	1 429 452	1 259 498
Honoraires – conseillers juridiques	179 272	126 165
Cotisation – ANORP	80 290	75 000
Communications	181 598	70 343
Frais inhérents au code médicament	17 349	14 479
Frais de publication	35 317	13 440
Honoraires professionnels – autres	142 682	54 800
Frais de voyage, de déplacement et de représentation	46 512	25 829
Formation	7 741	13 900
Mobilité de la main-d'oeuvre		4 866
Subvention – mobilité de la main-d'oeuvre		(9 429)
Quote-part des frais généraux	379 543	286 447
	<b>2 499 756</b>	<b>1 935 338</b>

## SERVICES PROFESSIONNELS

	2011 \$	2010 \$
Salaires	1 071 713	1 088 277
Inspecteurs – externes et honoraires de consultants	238 933	119 493
Frais inhérents aux inspections professionnelles	75 852	100 215
Formation	9 482	13 808
Honoraires – conseillers juridiques		6 091
Quote-part des frais généraux	253 029	232 738
	<b>1 649 009</b>	<b>1 560 622</b>

## ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT

	2011 \$	2010 \$
Salaires	403 116	400 282
Évaluation des stages	32 630	25 833
Frais inhérents au développement professionnel	91 049	6 383
Formation	1 844	1 674
Quote-part des frais généraux	94 886	80 563
	<b>623 525</b>	<b>514 735</b>

## DIRECTION DES ENQUÊTES

	2011 \$	2010 \$
Salaires	637 964	611 204
Honoraires – conseillers juridiques	333 688	249 487
Honoraires professionnels – autres	6 500	
Frais de cours	20 201	26 597
Frais inhérents – Direction des enquêtes	4 444	8 033
Formation	6 091	2 699
Frais d'enquêtes	2 882	1 531
Quote-part des frais généraux	179 229	161 126
	<b>1 190 999</b>	<b>1 060 677</b>

## DÉPENSES NON RÉCURRENTES

Projets – secrétariat général		
Plan de communication		87 977
Politique d'archivage		9 226
Algorithme des appels téléphoniques		5 290
Outil – prévention des erreurs médicales		2 050
Développement du personnel de soutien en pharmacie		300
	–	104 843
Projets – services professionnels		
Mandat de recherche	46 819	46 625
Projets – admission et perfectionnement		
Manuel d'autoapprentissage – code de déontologie		36 026
Tournée – suivi pharmacie et données de laboratoires		15 522
Formation – Cessation du tabagisme	23 938	10 587
Formation – Gestion de la douleur et des opioïdes		2 915
Colloque – Rendez-vous de l'Ordre des pharmaciens du Québec	98 214	
Subventions (formations)	(68 000)	(17 630)
	54 152	47 420
Quote-part des frais généraux	21 085	26 854
	<b>122 056</b>	<b>225 742</b>

## FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR

	2011 \$	2010 \$
Amortissement des immobilisations	165 860	149 735
Frais de poste	146 728	103 843
Entretien et réparations et services publics	105 178	100 282
Honoraires – services informatiques	127 348	87 426
Intranet	49 349	70 557
Fournitures de bureau	97 520	63 118
Taxes et permis	69 187	61 010
Télécommunications	51 515	46 726
Loyer – bureau et entrepôt	48 400	41 500
Papeterie	38 151	38 973
Entretien – équipement	31 174	27 934
Améliorations du site Internet	10 969	24 834
Cotisation – CIQ	22 295	21 719
Assurances	15 851	15 473
Frais de réunions	11 403	11 570
Documentation	11 336	11 013
Honoraires de vérification	26 790	9 808
Charges diverses	8 416	5 371
Créances douteuses	10 794	
Primes d'assurance responsabilité professionnelle pour les cinquantenaires		2 915
Honoraires de numérisation	4 412	
Frais bancaires	1 610	1 339
	<b>1 054 286</b>	<b>895 146</b>

## RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

	2011 %	2010 %
Conseil d'administration et comité exécutif	7	8
Comités et groupes de travail	5	4
Secrétariat général	36	32
Services professionnels	24	26
Admission et perfectionnement	9	9
Direction des enquêtes	17	18
Dépenses non récurrentes	2	3
	<b>100</b>	<b>100</b>

---

# LE FARPOPQ

Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle de l'Ordre des  
pharmaciens du Québec

Rapport annuel 2010

## Le Conseil d'administration du FARPOPQ 2010



**Gaétan St-Yves**  
Président



**Patrick Ouellet**  
Vice-président



**Pierre Ducharme**  
Secrétaire



**Richard Bastien**  
Administrateur



**Claude Gagnon**  
Administrateur



**Claire Pagé**  
Administratrice



**Louise Sanscartier**  
Administratrice

### Faits saillants

Augmentation des revenus de primes nettes	10,8 %
Augmentation des montants de sinistres nets encourus	69,3 %
Diminution des frais généraux	(1,9 %)
Rendement sur les actifs investis :	
Fonds de roulement	1,15 %
Fonds d'appariement	1,93 %
Fonds de surplus	11,04 %
Déficit technique	(506 684 \$)
Perte nette	(232 502 \$)
Actifs nets (surplus)	5 563 532 \$
Ratio de capital	405 %

L'année 2010 se solde par une perte nette causée par une forte augmentation des sinistres encourus. Cette hausse importante des sinistres est en grande partie le résultat d'un nombre limité de réclamations plus sévères. Cependant, l'impact de la perte a été contrebalancé par des rendements sur actifs investis fort positifs, permettant ainsi de maintenir les actifs nets (surplus) à 5,5 M \$. Le Fonds maintient donc un niveau de solvabilité qui se situe à l'intérieur de sa fourchette cible.

### Opérations d'assurance

Au 31 décembre 2010, le Fonds assurait 7879 membres de l'Ordre et 544 sociétés à responsabilité limitée ou à capital actions, soit une hausse de 3 % du nombre de membres et de 51 % du nombre de sociétés. Quant à la participation à l'assurance excédentaire, elle s'est accrue de 10 % en 2010.

C'est au chapitre des réclamations que l'année s'est avérée marquante. Nous avons connu une hausse de 17 % du nombre d'avis de réclamation. Cette augmentation est en partie causée par une plus grande sensibilisation de nos clients à rapporter des événements. Même si nous ne pouvons aujourd'hui conclure que cette augmentation du nombre d'avis se traduira en une augmentation proportionnelle des montants de sinistres, la tendance est tout de même préoccupante (hausse du nombre d'avis de 44 % au cours des deux dernières années). Mais c'est surtout la sévérité des réclamations qui est en cause. En effet, un nombre limité de réclamations majeures a contribué à la quasi-totalité de cette augmentation des sinistres encourus. Ainsi, le montant des sinistres encourus a atteint 2,3 M \$ comparativement à 1,1 M \$ en 2009. À noter que pour la première fois, notre entente de réassurance s'applique et une somme de 370 000 \$ a été provisionnée en recouvrement du réassureur. Le montant net résultant est de 1,9 M \$, en hausse de 69,3 % par rapport à 2009.

Nous poursuivons nos efforts de communication afin de mieux informer nos clients sur les différentes causes des erreurs. De concert avec les services professionnels de l'Ordre des pharmaciens du Québec, nous analysons la possibilité de mettre en place un programme d'analyse des avis de réclamations qui devrait aider à cibler les tendances et à orienter les actions de formation et de sensibilisation. Naturellement, ce programme sera élaboré dans le respect de la confidentialité, sur base non nominative.

Les frais généraux d'exploitation ont diminué de 1,9 %. Cette baisse est en grande partie attribuable à la réduction des honoraires professionnels, résultat de la gestion interne et de l'expertise des employés du Fonds.

La qualité des services offerts et la satisfaction de la clientèle sont des critères essentiels qui encadrent notre gestion. Le sondage mené auprès des utilisateurs de notre service de réclamations confirme cette orientation par des résultats spectaculaires : 90 % des répondants se sont déclarés « très satisfaits » et 10 %, « satisfaits ». De plus, dans le but de nous permettre de répondre aux divers besoins de nos clients, nous avons sondé 3500 pharmaciens. Plus de 20 % d'entre eux nous ont répondu et confirmé être très favorables à l'organisme (98 %). De plus, ils reconnaissent la qualité de la gestion du Fonds (96,8 %), la suffisance de la couverture d'assurance (94,8 %) et le caractère juste et équitable de la prime d'assurance (91 %).

## Placements

Quant au rendement sur les actifs investis, la reprise économique a permis de réaliser une performance globale de 6,1 %. Les actifs du fonds de roulement ainsi que le fonds qui supporte les engagements sont investis à court et moyen terme dans des titres de grande qualité afin de satisfaire les exigences légales ainsi que notre critère fondamental de préservation du capital. Les rendements réalisés sur ces fonds ont été de 1,15 % et 1,93 % respectivement. Quant au fonds de surplus, la perspective d'investissement est à plus long terme. Le rendement réalisé a été de 11,04 %, ce qui le situe au 2<sup>e</sup> quartile des fonds diversifiés ayant des politiques de placement semblables.

Malgré une perte nette de 232 000 \$ pour l'année, les surplus ont progressé de 2,2 %, à 5,5 M \$, grâce aux rendements obtenus sur les actifs à long terme.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et ses comités ont tenu 15 réunions en 2010. L'élément marquant qui a retenu l'attention du Conseil aura certainement été le rapport de surveillance que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a émis en septembre dernier à la suite de son intervention auprès du Fonds. Même si les

éléments fondamentaux de gestion des opérations, de solvabilité et de conformité n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'AMF, les commentaires relatifs à la gouvernance, plus spécifiquement à la diversité d'expertise présente au Conseil d'administration du Fonds, ont nécessité une réflexion importante. L'Ordre étant responsable de la nomination des membres du Conseil du Fonds, nous lui avons soumis nos recommandations quant aux expertises requises de ces membres afin de rencontrer les exigences de la ligne directrice sur la gouvernance émise par l'AMF.

## Orientations et priorités

La pérennité de l'organisation, l'efficacité opérationnelle et la satisfaction de la clientèle demeurent les objectifs prioritaires du Fonds et afin d'en assurer la réalisation à plus long terme, un exercice de planification stratégique quinquennal sera effectué en 2011.

## Remerciements

Le FARPOPQ ne serait pas devenu l'organisme actuel sans la collaboration et le dévouement des membres du Conseil d'administration. Nous tenons à les remercier.

L'année 2010 aura été marquée par le départ de M. Jacques Gagné, administrateur du Fonds depuis 1999 et président du Conseil depuis 2007. M. Gagné a contribué de façon active à la mise sur pied et à l'évolution du Fonds afin d'en faire une organisation dont tous les pharmaciens sont fiers. Depuis son départ, c'est M. Gaétan St-Yves qui assume la présidence du Conseil.

Nous saluons l'arrivée de M. Claude Gagnon à titre d'administrateur. Ex-président de l'Ordre et de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, il saura sûrement faire bénéficier le Fonds de sa vaste expérience.

Enfin, nos remerciements aux employés du Fonds qui ont à cœur de bien servir nos clients, et ce, de façon professionnelle et efficace.



Gaétan St-Yves  
Président du conseil



Marcel Gagné  
Directeur général

# États financiers

## ➤ Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle  
de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après le « Fonds d'assurance »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Fonds d'assurance portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds

d'assurance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

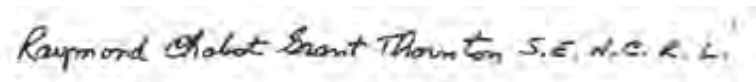
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Autre point

Les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 février 2010.



Montréal  
Le 14 février 2011

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 9266

## Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

### Passif des sinistres au 31 décembre 2010

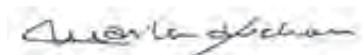
	Montants inscrits à l'état annuel (col.1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col.2) (000 \$)
Sinistres et frais de règlements non payés directs	5071 \$	5071 \$
Sinistres et frais de règlements non payés acceptés	-	-
Sinistres et frais de règlements non payés bruts [(1) + (2)]	5071 \$	5071 \$
Sommes à recouvrer des réassureurs	371 \$	371 \$
Autres sommes à recouvrer	-	-
Autres éléments de passif nets	-	-
Sinistres et frais de règlement non payés nets	4700 \$	4700 \$

### Passif des primes au 31 décembre 2010

	Montants inscrits à l'état annuel (col.1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col.2) (000 \$)
Passif des primes non gagnées brut		641 \$
Passif des primes non gagnées net		561 \$
Primes non gagnées brutes	641 \$	
Primes non gagnées nettes	561 \$	
Insuffisance de primes	0 \$	0 \$
Autres éléments de passif net	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés		-
Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Martin Cauchon, fica, fcas



Brossard, 8 février 2011

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

PRODUITS ET CHARGES / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		
Produits		
Primes souscrites	2 506 025	2 265 690
Primes cédées	(318 608)	(269 565)
Primes nettes souscrites	2 187 417	1 996 125
Variations des primes nettes non acquises	(50 333)	(67 022)
Primes nettes acquises	2 137 084	1 929 103
Charges		
Sinistres et frais de règlement		
Sinistres et frais de règlement encourus (note 10)	2 293 737	1 135 803
Recouvrement du réassureur	(370 593)	
	1 923 144	1 135 803
Frais généraux d'exploitation	714 757	728 407
Dotations à l'amortissement – immobilisations corporelles	5 867	12 741
	2 643 768	1 876 951
Surplus (déficit) technique	(506 684)	52 152
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENTS</b>		
Intérêts sur actifs classés comme prêts et créances	14 926	7 836
Intérêts et amortissement de la prime sur actifs disponibles à la vente	94 668	103 241
Distribution des fonds de placement	211 456	257 795
Pertes nettes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	(1 101)	(22 270)
Honoraires de gestion et de garde	(45 767)	(40 709)
	274 182	305 893
<b>Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)</b>	<b>(232 502)</b>	<b>358 045</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010		2009	
	Surplus \$	Cumul des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente \$	Total \$	Total \$
<b>SOLDE NON AFFECTÉ AU DÉBUT</b>	5 733 714	(294 388)	5 439 326	4 565 097
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(232 502)		(232 502)	358 045
Variations des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente				
Gains latents sur les placements disponibles à la vente		355 607	355 607	493 914
Reclassement à l'état des produits et charges des pertes nettes réalisées sur les placements disponibles à la vente		1 101	1 101	22 270
<b>SOLDE NON AFFECTÉ À LA FIN</b>	<b>5 501 212</b>	<b>62 320</b>	<b>5 563 532</b>	<b>5 439 326</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(232 502)	358 045
Éléments hors caisse		
Dotation à l'amortissement – immobilisations corporelles	5 867	12 741
Distribution des fonds de placement	(211 456)	(257 795)
Pertes nettes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	1 101	22 270
Dotation à l'amortissement – primes sur obligations	32 358	5 461
	(404 632)	140 722
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 6)	1 344 193	471 683
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	939 561	612 405
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme	(1 302 714)	(950 000)
Encaissement d'un dépôt à terme	950 000	450 000
Acquisition de placements	(3 145 565)	(4 892 386)
Produit de la cession de placements	2 607 500	4 740 008
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(890 779)	(652 378)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	48 782	(39 973)
Encaisse au début	79 376	119 349
Encaisse à la fin	<b>128 158</b>	<b>79 376</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

BILAN / au 31 décembre 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	128 158	79 376
Dépôts à terme (note 7)	1 302 714	950 000
Placements (note 8)	9 451 761	8 378 991
Primes à recevoir	3 571	5 355
Taxes de vente à recevoir	8 474	13 972
Intérêts courus	21 002	16 800
Frais payés d'avance	10 457	10 457
Part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement	370 593	
Part du réassureur des primes non acquises	79 652	67 391
Immobilisations corporelles (note 9)	25 659	31 526
	<b>11 402 041</b>	<b>9 553 868</b>
<b>PASSIF</b>		
Fournisseurs et frais courus	126 773	147 263
Primes non acquises	640 689	578 095
Sinistres non réglés et frais de règlement (note 10)	5 071 047	3 389 184
	5 838 509	4 114 542
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	5 563 532	5 439 326
	<b>11 402 041</b>	<b>9 553 868</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Gaétan St-Yves, administrateur



Patrick Ouellet, administrateur

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES / au 31 décembre 2010

### 1 Statuts constitutifs et nature des activités

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, organisme sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après le « Fonds d'assurance ») lequel est régi par la Loi sur les assurances. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds d'assurance achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

### 2 Le rôle de l'actuaire et de l'auditeur indépendant

L'actuaire désigné est nommé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance aux termes de la *Loi sur les assurances*. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au Conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur indépendant externe. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur indépendant est nommé par le CA de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport de l'auditeur indique l'étendue de son audit et son opinion.

### 3 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

#### a) Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations ont trait à l'évaluation des placements, des primes non acquises, des sinistres non réglés et frais de règlement, de la part du réassureur des primes non acquises et de la part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement.

#### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds d'assurance est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

#### d) Primes et primes nettes non acquises

Les primes d'assurance sont comptabilisées aux résultats au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante. Les primes non acquises inscrites au bilan représentent la partie qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

La part du réassureur dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

### 3 Principales conventions comptables (suite)

#### e) Revenus de placements et autres revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les distributions provenant des fonds de placement sont comptabilisées lors de leur déclaration.

#### f) Instruments financiers

##### i) Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

##### ii) Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances, et les passifs classés comme autres passifs financiers, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

##### iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'état de l'évolution des actifs nets à titre de variations survenues au cours de l'exercice des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les placements sont cédés ou qu'ils subissent une perte de valeur permanente, les gains et les pertes cumulés à l'état de l'évolution des actifs nets sont alors reclassés à l'état des produits et charges aux activités de placements.

La juste valeur des placements est déterminée au cours acheteur sur le marché.

##### iv) Coûts de transaction et achats ou cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés aux variations survenues au cours de l'exercice des pertes et gains latents sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des actifs nets. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

##### v) Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur, à l'exception des actifs et passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts à terme et intérêts courus	Prêts et créances	Coût après amortissement
Primes à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements, intérêts courus et distributions sur fonds à recevoir	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et frais courus	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la direction a modifié le classement de l'encaisse et des dépôts à terme et intérêts courus. Ces instruments financiers sont maintenant classés comme prêts et créances alors qu'ils étaient classés comme étant détenus à des fins de transaction en 2009. Cette modification de classement n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

##### g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier de bureau	10 %
Système téléphonique	20 %

##### h) Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

##### i) Sinistres non réglés et frais de règlement

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlement afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non réglés et frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif connexe.

#### j) Redistribution des charges

Le Fonds d'assurance ventile une partie des frais généraux d'exploitation entre les frais généraux d'exploitation et les sinistres et frais de règlement selon des critères de répartition qu'il a jugés adaptés à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées ; les autres charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires : selon les salaires et charges sociales réels des employés affectés aux sinistres et frais de règlement ;
- Frais de location et frais de bureau : au prorata du nombre d'employés affectés aux sinistres et frais de règlement sur le nombre total d'employés.

#### 4 Adoption future de conventions comptables

##### Normes internationales d'information financière

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Fonds d'assurance cessera donc d'utiliser les principes comptables généralement reconnus du Canada et adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011, avec retraitement des données comparatives de l'exercice précédent. Le Fonds d'assurance surveille cette transition et analyse présentement l'effet que ces nouvelles normes auront sur les états financiers du Fonds d'assurance.

#### 5 Redistribution des charges

Un montant de salaires, frais de location et frais de bureau de 673 438 \$ (668 730 \$ en 2009) a été ventilé comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Sinistres et frais de règlement encourus	182 540	177 123
Frais généraux d'exploitation	490 898	491 607
	<b>673 438</b>	<b>668 730</b>

#### 6 Informations sur les flux de trésorerie

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Primes à recevoir	1 784	(917)
Taxes de vente à recevoir	5 498	(6 573)
Intérêts courus	(4 202)	15 173
Part du réassureur des sinistres non réglés et frais de règlement	(370 593)	
Part du réassureur des primes non acquises	(12 261)	(49 141)
Fournisseurs et frais courus	(20 490)	7 451
Primes nettes non acquises	62 594	116 163
Sinistres non réglés et frais de règlement	1 681 863	389 527
	<b>1 344 193</b>	<b>471 683</b>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux distributions des fonds de placement des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Intérêts encaissés	137 749	129 841
Transaction sans incidence sur la trésorerie Acquisition de fonds de placement à même les distributions réinvesties	211 456	257 795

#### 7 Dépôts à terme

Dépôts à terme, 1 % et 1,5 % (1,15 % en 2009), échéant en avril et septembre 2011

	2010 \$	2009 \$
	<b>1 302 714</b>	<b>950 000</b>

## 8 Placements

### a) Juste valeur, coût et gain non réalisé (perte non réalisée)

	Juste valeur \$	Coût \$	2010 Gains latents (pertes latentes) \$
<b>FONDS D'APPARIEMENT</b>			
Obligations			
Gouvernement fédéral	105 299	102 713	2 586
Gouvernement provincial	2 207 543	2 201 478	6 065
Municipal et sociétés – titres canadiens	984 328	963 923	20 405
Fonds du marché monétaire	117 425	117 734	(309)
	<b>3 414 595</b>	<b>3 385 848</b>	<b>28 747</b>
<b>FONDS DE SURPLUS</b>			
Fonds d'obligations	2 448 505	2 393 315	55 190
Fonds d'actions	3 440 463	3 461 739	(21 276)
Fonds du marché monétaire	148 198	148 539	(341)
	<b>6 037 166</b>	<b>6 003 593</b>	<b>33 573</b>
	<b>9 451 761</b>	<b>9 389 441</b>	<b>62 320</b>

	Juste valeur \$	Coût \$	2009 Gains latents (pertes latentes) \$
<b>FONDS D'APPARIEMENT</b>			
Obligations			
Gouvernement fédéral	747 393	738 798	8 595
Gouvernement provincial	1 059 589	1 022 740	36 849
Municipal et sociétés – titres canadiens	884 533	864 467	20 066
Coupons d'intérêts	296 082	286 035	10 047
Fonds du marché monétaire	97 390	97 473	(83)
	<b>3 084 987</b>	<b>3 009 513</b>	<b>75 474</b>
<b>FONDS DE SURPLUS</b>			
Fonds d'obligations	2 221 324	2 236 693	(15 369)
Fonds d'actions	2 761 484	3 115 393	(353 909)
Fonds du marché monétaire	311 196	311 780	(584)
	<b>5 294 004</b>	<b>5 663 866</b>	<b>(369 862)</b>
	<b>8 378 991</b>	<b>8 673 379</b>	<b>(294 388)</b>

### b) Échéancier au 31 décembre 2010

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Juste valeur Total
<b>FONDS D'APPARIEMENT</b>					
Obligations en \$	897 588	834 737	1 544 429	20 416	3 297 170
<b>FONDS D'APPARIEMENT</b>					
Obligations en %	27	25	47	1	100

### c) Intérêts

	2010 Taux d'intérêt nominaux %	2009 Taux d'intérêt nominaux %
<b>FONDS D'APPARIEMENT</b>		
Gouvernement fédéral	4,55 à 4,60	2,75 à 4,60
Gouvernement provincial	4,50 à 6,50	3,05 à 5,25
Municipal et sociétés – titres canadiens	2,55 à 6,75	2,60 à 6,75

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire externe qui suit une politique de placements approuvée par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance.

### d) Évaluation de la juste valeur

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, le Fonds d'assurance utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien ;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La tableur suivant présente cette hiérarchie :

	2010			
	Total \$	Niveau 1 \$	Évaluation de la juste valeur Niveau 2 Niveau 3 \$ \$	
<b>Obligations</b>	3 297 170	3 297 170		
Fonds				
Marché monétaire	265 623	265 623		
Actions	3 440 463	3 440 463		
Obligations	2 448 505	2 448 505		
	<b>9 451 761</b>	<b>9 451 761</b>	—	—

	2009			
	Total \$	Niveau 1 \$	Évaluation de la juste valeur Niveau 2 Niveau 3 \$ \$	
<b>Obligations</b>	2 987 597	2 987 597		
Fonds				
Marché monétaire	408 586	408 586		
Actions	2 761 484	2 761 484		
Obligations	2 221 324	2 221 324		
	<b>8 378 991</b>	<b>8 378 991</b>	—	—

## 9 Immobilisations corporelles

	2010		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	42 865	18 260	24 605
Système téléphonique	7 902	6 848	1 054
	<b>50 767</b>	<b>25 108</b>	<b>25 659</b>

	2009		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	42 865	13 973	28 892
Système téléphonique	7 902	5 268	2 634
	<b>50 767</b>	<b>19 241</b>	<b>31 526</b>

## 10 Sinistres non réglés et frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres non réglés et frais de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements relatifs à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds d'assurance, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrites au bilan au 31 décembre ainsi que son incidence sur les frais de règlement se présentent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
<b>Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement au début</b>	3 389 184	2 999 657
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement constatées au cours de l'exercice	528 437	1 168 643
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement constatées au cours des exercices précédents	1 153 426	(779 116)
	1 681 863	389 527
<b>Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement à la fin</b>	<b>5 071 047</b>	<b>3 389 184</b>

Le poste « Sinistres et frais de règlement encourus à l'état des produits et charges » se détaille comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Dépenses engagées (a)		
Exercice courant	145 663	108 695
Exercices précédents	466 211	637 581
	611 874	746 276
Variations de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	1 681 863	389 527
	<b>2 293 737</b>	<b>1 135 803</b>

(a) Incluant des frais généraux d'exploitation alloués de 182 540 \$ (177 123 \$ en 2009) et une augmentation de la provision pour frais internes de 70 000 \$ (80 000 \$ en 2009).

## 11 Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

Afin de réduire ses risques, le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage par période annuelle et pour l'ensemble des assurés, à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ en excédent des rétentions suivantes :

- Volet A: jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ par réclamation pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes.
- Volet B: jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes et internes encourus pour l'ensemble des réclamations par période d'assurance.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour les pharmaciens membres de l'Ordre et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) enregistrées pour une limite minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 2 000 000 \$ par période d'assurance.

Cette limite peut être augmentée volontairement à la discrétion de chacun des membres jusqu'à 5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance.

## 12 Engagement contractuel

Le Fonds d'assurance s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en septembre 2011, à verser une somme de 68 646 \$ pour des bureaux.

## 13 Informations à fournir concernant le capital

Le capital est composé des actifs nets non affectés.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités (AMF) et de favoriser son développement et sa croissance.

Selon la *Loi sur les assurances*, le Fonds d'assurance doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis.

	2010 \$	2009 \$
Surplus requis en vertu de la <i>Loi sur les assurances</i>	1 376 034	1 055 047
Capital disponible	5 563 532	5 439 326
Excédent du capital disponible sur le surplus requis	<b>4 187 498</b>	<b>4 384 279</b>

Le Fonds d'assurance est soumis aux exigences de l'AMF. L'AMF a émis une directive concernant un test de capital minimal (TCM). Elle exige que chaque assureur établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et le justifie à l'AMF. Le niveau cible a été fixé par la direction du Fonds d'assurance et approuvé par l'AMF. Le Fonds d'assurance produit ce test trimestriellement.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de gestion interne concernant sa solvabilité en fixant entre 350 % et 550 % le ratio du TCM. L'analyse de ce ratio est faite trimestriellement.

	2010 %	2009 %
Ratio du TCM	405	516

Au 31 décembre 2010, le Fonds d'assurance respecte les exigences de montant minimal d'excédent et de TCM.

## 14 Instruments financiers

### Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie sont les suivantes :

	2010 \$	2009 \$
Actifs financiers disponibles à la vente		
Placements et intérêts courus	<b>9 472 763</b>	<b>8 395 791</b>
Prêts et créances		
Encaisse	128 158	79 376
Dépôts à terme	1 302 714	950 000
Primes à recevoir	3 571	5 355
	<b>1 434 443</b>	<b>1 034 731</b>
Autres passifs financiers		
Fournisseurs et frais courus	<b>126 773</b>	<b>147 263</b>

### Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature des activités du Fonds d'assurance ainsi que du niveau de risque qu'il est raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque/rendement souhaité. Les instruments financiers du Fonds d'assurance sont gérés de façon intégrée et globale.

Le Fonds d'assurance est exposé à divers risques qui résultent de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2010.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds d'assurance ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue au moyen d'un appariement strict des éléments d'actif avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. Par ailleurs, afin de maintenir un niveau approprié de liquidités, le Fonds d'assurance s'assure qu'une bonne proportion de ses éléments d'actif est détenue dans des titres facilement négociables.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel le Fonds d'assurance est exposé et provient de l'encaisse, des dépôts à terme et du portefeuille de placements en obligations, indirectement du portefeuille de placements dans les fonds, et des activités de réassurance.

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus auprès de deux grandes banques à charte canadienne dont la notation de crédit est de bonne qualité afin de diminuer le risque de crédit associé à ces actifs.

Pour diminuer le risque de crédit lié aux placements, le Fonds d'assurance investit principalement au Canada dans des obligations fédérales et provinciales et dans des obligations municipales et de sociétés ayant une cote au moins égale à « A » selon une agence de notation reconnue.

Dans le cadre de sa politique de placements, le Fonds d'assurance n'utilise pas de produits dérivés.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance utilise la réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. Pour réduire le risque de crédit relatif à la réassurance, une entente de réassurance est conclue avec un réassureur bien établi et bien coté. Bien que les ententes de réassurance permettent au Fonds d'assurance de récupérer la portion cédée des demandes de règlement qu'il encourt, le Fonds d'assurance demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers les assurés.

### *Risque de marché*

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des assurés dans le but ultime de verser des réclamations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps.

Pour gérer le risque de fluctuations des rendements crédités aux passifs relatifs aux polices par rapport aux rendements réalisés sur les actifs, le Fonds d'assurance a établi un fonds d'appariement visant à minimiser la volatilité des marges de solvabilité causée par les fluctuations entre les rendements réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les besoins d'appariement, le Fonds d'assurance segmente les placements selon la structure des flux monétaires des engagements. Les flux monétaires de l'actif doivent tendre à correspondre à ceux des engagements, y compris les marges anticipées sur l'horizon à long terme. Un examen rigoureux de l'appariement est effectué une fois par année.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

#### — Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les dépôts à terme ainsi que les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds d'assurance au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans les fonds n'exposent qu'indirectement le Fonds d'assurance au risque de taux d'intérêt.

Le taux de rendement effectif pondéré de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est de 1,65 % (1,06 % en 2009).

Le taux de rendement effectif pondéré des obligations est de 2,41 % (1,98 % en 2009).

Le Fonds d'assurance n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### — Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours en monnaie étrangère. Le Fonds d'assurance ne détient aucun placement libellé en monnaie étrangère.

#### — Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds d'assurance est exposé indirectement à ce risque en raison de ses placements dans des fonds.

#### — Analyse de sensibilité du taux d'intérêt :

Pour le Fonds d'assurance, une baisse du taux d'intérêt de 1 % représenterait une hausse approximative des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des actifs nets de 76 500 \$ (66 900 \$ en 2009). Une hausse du taux d'intérêt aurait une incidence similaire mais dans le sens inverse. Ces changements de taux d'intérêt sont considérés comme étant probables selon l'observation des conditions de marché courantes. Les calculs reflètent le portefeuille d'obligations détenues à la date du bilan et considèrent que la réserve actuarielle serait réévaluée en fonction des nouveaux taux d'intérêt. Toutes les autres variables sont considérées comme constantes.

#### — Risque de concentration :

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. Le Fonds d'assurance gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles et en établissant une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration, laquelle est revue et mise à jour régulièrement.

## 15 Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice. L'augmentation (diminution) des postes des états financiers se détaille comme suit :

	\$
<b>BILAN</b>	
<b>ACTIF</b>	
Encaisse	(42 402)
Placements	42 402
Part du réassureur des primes non acquises	67 391
	<b>67 391</b>
<b>PASSIF</b>	
Primes non acquises	<b>67 391</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES</b>	
Intérêts et dividendes	(268 762)
Dotations à l'amortissement – primes sur obligations	5 461
Intérêts sur actifs classés comme prêts et créances	7 836
Intérêts et amortissement de la prime sur actifs disponibles à la vente	103 241
Distribution des fonds de placement	257 795
Pertes réalisées sur la cession de placements disponibles à la vente	(64 862)
Honoraires de gestion et de garde	40 709
	—

## FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION</b>		
Salaires	553 968	546 825
Honoraires professionnels	59 522	81 735
Frais de location	69 639	69 040
Conseil d'administration et ses comités		
Rémunération	64 452	55 239
Frais de déplacement	9 703	6 910
Frais de bureau	49 831	52 865
Sensibilisation et communications	35 302	30 420
Assurances, taxes et permis	23 091	20 746
Honoraires informatiques	21 942	18 649
Déplacements et frais de représentation	6 156	10 182
Planification et lignes directrices		10 050
Formation et associations professionnelles	3 691	2 869
	<b>897 297</b>	<b>905 530</b>
Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(182 540)	(177 123)
	<b>714 757</b>	<b>728 407</b>



**Production du rapport annuel**

Coordination : **Service des communications**

Conception et réalisation graphique : **Oblik Communication-design**

Révision linguistique : **Isabelle Roy**

Photos : **Paul Ducharme**

Impression : **Opale impressions**

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0849-469X (imprimé)

ISSN 1923-4295 (PDF)



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

*Présent pour vous*

**Ordre des pharmaciens du Québec**

266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301  
Montréal (QC) H2Y 1T6

Téléphone : 514 284-9588

Numéro sans frais : 1 800 363-0324

Télécopieur : 514 284-3420

ordrepharm@opq.org

**[www.opq.org](http://www.opq.org)**